

# GAZETTE MÉDICALE DU CENTRE

## REVUE MENSUELLE

*Des Travaux Médicaux et des Intérêts Professionnels  
des Médecins de la Région*

FONDÉE ET PUBLIÉE PAR MM.

**R. Boureau**

*Chirurgien en chef de l'Asile de Clocheville  
(Hôpital municipal d'Enfants de TOURS)*

**Ed. Chaumier**

*Directeur de l'Institut Vaccinal de TOURS*

**Triaire**

*Membre correspondant de l'Académie  
de Médecine*

**Lapeyre**

*Chirurgien en chef de l'Hospice Général  
de Tours*

**J. Menier**

*Chirurgien adjoint de l'Hospice Général  
de Tours*

**RÉDACTEUR EN CHEF**

**Dr Louis DUBREUIL-CHAMBARDEL**

3, Rue Jeanne-d'Arc, Tours

**ADMINISTRATEUR**

**Dr R. ROUX**

Boulevard Béranger, 3

**COLLABORATEURS :**

ANDRÉ; BELIN; BOSCH; EM. BOUTINEAU; DRUAULT; HERMARY; VIALLE; YSAMBETR; FAIX, à Tours. — CH. MARTIN; JAGOT, à Angers. — HOUSSAY, à Pontlevoy. — ORRILLARD, à Châtelleraut. — PAUL DELAUNAY; POIX, au Mans. — BAILLET, à Orléans. — LERICHE, au Havre. — JABLONSKI; BUFFET-DELMAS, à Poitiers. — BARTOLI, à Châtel-Guyon. — PATHAULT, à Amboise. — LEMESLE; MARNAY, à Loches. — R. DURAND, à PreUILly. — PAUL-MANCEAU, avocat à la Cour d'appel de Paris, correspondant artistique et théâtral. — MATTRAIS, à Chinon. — Jacques ROUGE, à Liguell, correspondant pour le folk-lore et les traditions populaires. — BONTEMPS, de Saumur.

**COMITÉ DE PATRONAGE:**

**LE DOUBLE**

Prof. à l'École de Tours

**J. RENAUT**

Prof. à la Faculté de Lyon

**RECLUS**

Prof. à la Faculté de Paris

**G. MOUSSU**

Prof. à l'École d'Alfort

**Raphaël BLANCHARD**

Prof. à la Faculté de Paris

**THIROLOIX**

Prof. agr. à la Faculté de Paris

**ALBARRAN**

Prof. à la Faculté de Paris.

**Marcel LABBÉ**

Prof. agr. à la Faculté de Paris

**Albert ROBIN**

Prof. à la Faculté de Paris

**L. LÉGER**

Prof. à l'Université de Grenoble

110405

1911

# SEIZIÈME ANNÉE

## TOURS

110405

Contenant des Travaux originaux de MM.

BELIN, BERNARDEAU, BONTEMPS, BOSCH, BOUREAU, CHAUMIER, DELAUNAY, Louis DUBREUIL-CHAMBARDEL, DRUAULT, GIRAUD, GRASSET, L. LAPEYRE, LEDOUBLE, LEMESLE, MAZADE, MÉRAB, MENUET, ROUGÉ, SABATHÉ, SALUTRYSKI.

# TABLE DES MATIÈRES

	Pages.		Pages
<b>Académie de Médecine</b> .....	27	<b>Giraud (G.)</b> . — A propos d'un cas de Méningite cérébro-spinale suraiguë. — Diagnostic des Méningites aiguës.....	125
<b>Académie des Sciences</b> .....	193	<b>Grasset</b> . — Congrès international pour la protection de l'enfance (III <sup>e</sup> ) « Gouttes de lait ».....	242
<b>Belin</b> . — Action du « 606 » sur la vaccine.....	199	<b>Lapeyre</b> . — De la Vasoépithéliectomie double dans la tuberculose génitale bilatérale de l'homme.....	29
Traitement préventif et curatif des accidents sériques.....	271	— De l'Hystéropexie : ses indications ; ses inconvénients ; supériorité de l'Hystéropexie isthmique.....	39
<b>Bernardeau (Max)</b> . — Polydactylie héréditaire chez les nègres.....	34	— De l'Anesthésie locale à la Novocaïne, selon la méthode du professeur P. Reclus.....	106
<b>Bibliographie</b> ..... 25-48-73 99-169-195-218-242-266	290	<b>Le Blaye</b> . — La Stomatite mercurielle.....	266
<b>Billaud</b> . — A propos d'un cas de priapisme prolongé.....	274	<b>Le Double (A.-F.)</b> . — La Médecine et la Chirurgie dans les temps préhistorique et protohistorique..... 53-86	109
<b>Blanchard (R.)</b> . — L'Institut de Médecine coloniale.....	41	— Traité des Variations des os de la colonne vertébrale.....	269
<b>Bontemps</b> . — Le cas de Sœur Anne de Beauvais.....	84	<b>Lemesle (Henry)</b> . — Les Conditions du sommeil.....	108
<b>Bosc</b> . — La Sérothérapie antituberculeuse.....	2	<b>Ligue</b> contre la mortalité infantile. — Comité français de l'Union internationale pour la protection de l'enfance du premier âge. — Goutte de lait.....	193
— La Thérapeutique par la ponction lombaire.....	61	<b>Martin (Maître Pierre)</b> . — Ostéologie.....	255
— La Vaccinothérapie.....	102	<b>Mazade (Fernand)</b> . — Les Mots.....	254
— Ce qu'il faut retenir.....	150	<b>Menier</b> . — Lettre ouverte à M. le Président du Syndicat des médecins d'Indre-et-Loire.....	27
— Technique du « 606 ».....	215	<b>Menuet (Francis)</b> . — Rôle des agents physiques dans le traitement du lupus.....	32
<b>Boureau</b> . — Association des Médecins d'Indre-et-Loire... — Observation de Sporotrichose.....	6 64	<b>Mérab</b> . — Médecins et Médecine en Éthiopie, 18-111-141-158-181-203	225
<b>Chamnier</b> . — De la Transformation de la Clavelée en vaccin.....	287	<b>Merlier</b> . — Syphilophobie. — Mélancolie. — Neurasthénie.....	88
<b>Delaunay (Paul)</b> . — Sages-femmes Tourangelles. A propos du Livre de M. le Dr Louis Dubreuil-Chambardel.....	66	<b>Nécrologie</b> . — Le docteur Grodvolle.....	24
Marat inconnu.....	254	— Bernardeau (Max).....	50
<b>Divorce</b> par consentement mutuel.....	180	— Orfila.....	75
<b>Druault (A.)</b> . — Deux maladies oculaires souvent confondues. Glaucome chronique et cataracte sénile.....	83	— Léon Marchand.....	101
— Sur la Pathogénie de l'ophtalmie phlycténulaire ; rapports avec la Tuberculose, etc.....	149	— Maleyx (Marie-Eugène).....	124
— Développement de l'organe de la vision et anatomie du globe de l'œil.....	273	— Doutrébente.....	191
<b>Dubreuil-Chambardel (Louis)</b> . — Statistique sanitaire de la ville de Tours pour l'année 1910.....	13	— Le Houerf — Alleaume — Beaudier.....	271
— Statistique démographique de la ville de Tours..... 46-72-96-120-144-168-192-216-240-264.....	288	— Le docteur Bailby (Gaétan).....	217
— La Médecine en Touraine au XI <sup>e</sup> siècle.....	77	— Dieulafoy.....	218
— Le Recensement de mars 1911 en Indre-et-Loire.....	97	<b>Nouvelles</b> ..... 27-48-51-76-100-122-147-171-218	242
— Intérêts professionnels (statistique).....	145	<b>Obstétrique (I<sup>e</sup>)</b> dans le Maine aux XVIII <sup>e</sup> et XIX <sup>e</sup> siècles.....	48
— Classification des utérus et des vagins doubles.....	152	<b>Rédaction (La)</b> aux lecteurs.....	1
— Variations morphologiques et prédispositions morbides.....	201	<b>Revue des Thèses</b> .....	266
— Les ancêtres de Bretonneau.....	222	<b>Rougé (Jacques)</b> . — Folk-Lore de la Touraine. Nouvelle contribution à l'étude des traditions populaires... 36-69-89-155	175
— Malformation du Thorax et anomalie cardiaque d'origine congénitale.....	253	— Agnès Sorel (L'Histoire, la Tradition et les Légendes lochoises).....	120
<b>Congrès (VI<sup>e</sup>)</b> préhistorique de France.....	53	<b>Sabathé</b> . — De la prescription dans les accidents du travail.....	221
— de l'Association des Professeurs des Ecoles de Médecine et de Pharmacie de France.....	147	<b>Salutrynski</b> . — Notes sur quelques appareils pour fractures.....	173
— Français de Chirurgie (24 <sup>e</sup> ).....	171	<b>Seignoux (R. de)</b> . — Précis d'obstétrique opératoire.....	135
<b>Ecoles (les)</b> préparatoires de Médecine.....	122	<b>Villeneuve (de)</b> . — Les Médecins et le Sport.....	275

PRODUITS PHYSIOLOGIQUES

**A. DE MONTCOURT**

49, Avenue Victor-Hugo, BOULOGNE-PARIS

TELEPHONE 114

<p><b>EXTRAIT Gastrique MONCOUR</b></p> <p>Hypopepsie</p> <p>En sphérulines dosées à 0 gr. 125</p> <p>De 4 à 16 sphérulines par jour.</p>	<p><b>EXTRAIT Hépatique MONCOUR</b></p> <p>Maladies du Foie Diabète par anhépatie</p> <p>En sphérulines dosées à 30 c/gr. en doses de 12 gr.</p> <p>En suppositoires dosées à 3 gr.</p> <p>De 4 à 16 sphérulines p. jour De 1 à 4 suppositoires —</p>	<p><b>EXTRAIT Pancréatique MONCOUR</b></p> <p>Diabète par hyperhépatie</p> <p>En sphérulines dosées à 20 c/gr.</p> <p>En suppositoires dosées à 1 gr.</p> <p>De 2 à 10 sphérulines p. jour De 1 à 2 suppositoires —</p>	<p><b>EXTRAIT ENTÉRO-PANCRÉATIQUE MONCOUR</b></p> <p>Affections intestinales Troubles dyspeptiques</p> <p>En sphérulines dosées à 25 c/gr.</p> <p>De 1 à 4 sphérulines par jour.</p>	<p><b>EXTRAIT Intestinal MONCOUR</b></p> <p>Constipation Entérique muco-membraneuse</p> <p>En sphérulines dosées à 30 c/gr.</p> <p>De 2 à 6 sphérulines par jour.</p>
<p><b>EXTRAIT de Bile MONCOUR</b></p> <p>Coliques hépatiques Lithiase Ictère par rétention</p> <p>En sphérulines dosées à 10 c/gr.</p> <p>De 2 à 6 sphérulines par jour</p>	<p><b>EXTRAIT Rénal MONCOUR</b></p> <p>Insuffisance rénale Albuminurie Néphrites, Urémie</p> <p>En sphérulines dosées à 15 c/gr.</p> <p>De 4 à 16 sphérulines par jour</p>	<p><b>CORPS Thyroïde MONCOUR</b></p> <p>Myxœdème, Obésité Arrêt de Croissance Fibromes</p> <p>En bonbons dosés à 5 c/gr.</p> <p>En sphérulines dosées à 35 c/gr.</p> <p>De 1 à 4 bonbons par jour De 1 à 6 sphérulines —</p>	<p><b>POUDRE Ovariennne MONCOUR</b></p> <p>Amenorrhée Dysménorrhée Ménopause Neurasthénie féminine</p> <p>En sphérulines dosées à 20 c/gr.</p> <p>De 1 à 3 sphérulines par jour</p>	<p><b>AUTRES Préparations MONCOUR</b></p> <p>Extrait de Muscle lisse Extrait de Muscle strié Moelle osseuse Myocardine Poudre surrénale Thymus, etc., etc.</p>

Toutes ces préparations ont été expérimentées dans les Hôpitaux de Paris. Elles ne se délivrent que sur prescription médicale.

Traitement de la Syphilis par les injections mercurielles intra-musculaires **VIGIER**.

Huile grise stérilisée indolore **VIGIER** à 40 %  
Seringue spéciale du D<sup>r</sup> Barthélemy et **VIGIER**  
pour injections d'huile grise  
Huile au calomel indolore **VIGIER**  
à 0 gr. 05 par c. m. c.  
Huile au bi-iodure de mercure indolore **VIGIER**  
à 0 gr. 01 par c. m. c.  
Huile au Sublimé **VIGIER** à 0 gr. 01 par c. m. c.  
**12, Bd Bonne-Nouvelle, Paris**

**ÉPILEPSIE**  
**DRAGÉES GÉLINEAU**  
*Gélineau*  
SCEAUX (Seine).

**DRAGÉES** au Lactate de Fer de **GÉLIS & CONTÉ**  
Approuvées par l'Académie de Médecine  
**Le FER le PLUS ASSIMILABLE**  
Contre **ANÉMIE, CHLOROSE**, etc.  
Dose : Cinq centigrammes par Dragée.  
**LABÉLONYE & C<sup>o</sup>, 99, Rue d'Aboukir, PARIS**

**CHOLÉINE**  
**CAPSULES GLUTINISÉES**  
A L'EXTRAIT INALTÉRABLE DE FIEL DE BŒUF  
**CAMUS**  
**MALADIES DU FOIE**  
**ENTÉRO-COLITE**  
**CONSTIPATION**  
De 51 :  
Pharmacie CAMUS  
MOULINS (Allier).  
Echantillon et Littérature  
sur demande à MM. les Docteurs

**TOPIQUES CHAUMEL**  
GROS : FUMOUZE, 78, FAUBOURG ST-DENIS, PARIS  
DÉTAIL : CHAUMEL, 37, RUE LAFAYETTE, PARIS  
BOUGIES CHAUMEL (URETHRALES)  
DIMENSIONS RÉDUITES DE MOITIÉ  
Pessaires CHAUMEL  
Crayons CHAUMEL INTRA-UTÉRINS  
ADULTES SUPPOSITOIRES CHAUMEL  
MÉDICAMENTS DES FEMMES  
OVULES CHAUMEL  
à la GYCÉRINE SOLIDIFIÉE



**FUCOGLYCINE du D<sup>r</sup> GRESSY**  
MARQUE DE FABRIQUE DÉPOSÉE  
**FUCOGLYCINE GRESSY**  
Produit végétal  
BROMO-IODO-PHOSPHORÉ  
Succédané  
DE  
L'HUILE de FOIE de MORUE  
PRIX : 2 fr. le flacon  
VENTE en GROS :  
**LE PERDRIEL & C<sup>o</sup>**  
PARIS  
DÉTAIL :  
dans toutes les Pharmacies.

**LYMPHATISME, SCROFULÉ, RACHITIÈME**  
Affections pulmonaires chroniques, maladies  
de l'Enfance, SONT GUÉRIS PAR LA.

Sirof todo-bromo-phosphoré, à base d'algues marines fraîchement récoltées,  
Puissant succédané naturel de l'HUILE de MORUE, présentant sur celle-ci  
l'avantage de ne causer ni fatigue de l'Estomac ni Diarrhées rebelles, d'être un  
produit sûr, d'une efficacité incontestable.

**AGRÉABLE AU GOUT**

**LE PERDRIEL, Fournisseur de l'Enfant Tuberculeux.**  
PARIS, 11, Rue Milt'od, ET TOUTES PHARMACIES. (Hôpital d'Ormesson).

**LES ÉNERGÈTES VÉGÉTAUX**  
**SUCS PURS de PLANTES FRAICHES** Chimiq & Physiologuem' titrés

**VALÉRIANE**  
**BYLA**

*Suc de Valériane*

\*SUCS de SAUGE-DIGITALE · GENET · MUGUET · COLCHIQUE.

Chaque flacon 3.50. LES ÉTABLISSEMENTS BYLA JEUNE A GENTILLY (Seine)

**ERGOTINE**  
**BONJEAN**

Médaille d'Or : Société de Pharmacie de Paris.

**DRAGÉES** **AMPOULES**  
à 0,15 centigr.

**SOLUTION** POUR  
injections hypodermiques  
Flacons d'Ergotine de 30 gr.  
Tubes de 2 grammes.

\* stérilisée au (1/10°)

**LABELONYE & Co.** 99, Rue d'Aboukir, PARIS.

**ANTHYLÈNE**

Antiseptique général  
(Aldehyde formique et essences)

SANS CUIVRE — SANS HG — ODEUR AGRÉABLE

Chirurgie -- Obstétrique -- Gynécologie -- Désinfection  
Pharmacie Brunot, Saint-Médard-en-Jalles (Gironde)  
et toutes pharmacies

Echantillons gratuits sur demande à MM. les Docteurs.

**TRAITEMENT DE L'ANÉMIE, NEURASTHÉNIE**  
**ET DE TOUS LES ÉTATS CONSOMPTIFS**

**SUC PUR INALTÉRABLE**  
**DE VIANDE DE BŒUF CRUE**

ASSOCIÉ A LA CATALASE & AUX OXYDASES OXYHÉMOGLOBINIQUES

**MUSCULOSINE**  
**BYLA**

LE FLACON ENTIER 8 FRANCS

LE DEMI FLACON 4<sup>fr</sup> 50

DOSE MOYENNE  
4 CUILLERÉES A BOUCHE  
PAR JOUR POUR LES ADULTES  
4 CUILLERÉES A DESSERT  
POUR LES ENFANTS

LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES

PRÉPARÉE ET CONCENTRÉE A FROID

ABSENCE TOTALE DE TOUS GERMES NOCIFS

**LES ÉTABLISSEMENTS BYLA**  
**GENTILLY ( Seine )**

**VIN DE LAVOIX**  
**(Beef-Lavoix)**

à base de

**Viande, Quinquina, Phosphate & Glucose**

Contre : Anémie, Chlorose, Rachitisme, Sympéto, Gastralgie, Maladies des Os, Épuisement, et dans toutes les Convalescences ; régénère le sang, procure appétit, force et santé.

Dépôt Général : G. AVONNE VICTORIA, PARIS.

à disposition dans toutes les Pharmacies

**PAPAÏNE**  
**TROUETTE-PERRET**

(Le plus puissant digestif connu)

Un verre à liqueur d'ELIXIR, SIROP ou VIN de Papaine de Trouette-Perret après chaque repas.

à TROUETTE, 15, rue des Immeubles-Industriels, PARIS

**ÉTABLISSEMENT DE St-GALMIER**

**SOURCES**

**BADOIT**

NOEL, REMY ET LES CENTRALES

Société anonyme au Capital de 2.250.000 fr.

Les seules Eaux minérales de table  
**DÉCLARÉES D'INTÉRÊT PUBLIC**  
(12 Août 1897)

**LABORATOIRES CLIN**

**MÉTAUX COLLOÏDAUX ÉLECTRIQUES**

En solutions isotoniques, stériles et injectables,  
**STABLES**

Les métaux colloïdaux préparés par les Laboratoires Clin pour l'usage thérapeutique sont obtenus par la voie électrique. Ils présentent ainsi le maximum de pureté, de pouvoir catalytique (action fermentaire) et d'activité physiologique et thérapeutique. Ils sont doués d'un pouvoir bactéricide très intense vis-à-vis de tous les microbes pathogènes. Ils sont facilement absorbables et dépourvus de toute toxicité.

**ÉLECTRARGOL** Argent colloïdal électrique à petits grains.

**ELECTRAUROL** Or colloïdal électrique à petits grains.

**ELECTROPLATINOL** Platine colloïdal électrique à petits grains.

**ELECTROPALLADIOL** Palladium colloïdal électrique à petits grains.

1° Ampoules de 5 et 10 cent. cubes.  
2° Flacons spéciaux stérilisés à fermeture mécanique de 50 et 100 c.c.

APPLICATIONS THÉRAPEUTIQUES : Maladies infectieuses. Pneumonie, Grippe, Pleurésie purulente, Septicémie, Méningite cérébro-spinale, Endocardite infectieuse. Abscès du Sein (Traitement sans incision), Affections gonococciques, Cystites, Affections puerpérales, Ophthalmies et Maladies des Yeux. 1291

**F. Comar & Fils & Co - PARIS**

Vente par an : **20 MILLIONS** de Bouteilles  
Débit annuel des Sources : **400 MILLIONS** de Litres

Eaux minérales, pures, limpides, gazeuses, anti-spasmodiques. Elles sont les plus hygiéniques et recommandées pour les convalescences et maladies.

# LA GAZETTE MÉDICALE DU CENTRE



## SOMMAIRE :

		Pages.			Pages.
Aux Lecteurs.....	LA RÉDACTION.	1	Médecin et Médecine en Éthiopie (suite).....	MÉRAB.	18
La Sérothérapie antituberculeuse.....	BOSC.	2	Nécrologie : le D <sup>r</sup> Grodvolle.		24
Association des Médecins d'Indre-et-Loire.....	BOUREAU.	6	Bibliographie.		25
Statistique sanitaire de la ville de Tours pour 1910.....	DUBREUIL-CHAMBARDEL.	13	Nouvelles.		27

## AUX LECTEURS

Depuis seize ans, la *Gazette Médicale du Centre* poursuit avec ardeur son œuvre de décentralisation scientifique, qui est sa principale raison d'être.

N'insérant dans ses colonnes que des travaux inédits de Médecins de la région, ou ayant avec la Touraine des attaches scholastiques ou familiales, la *Gazette* doit devenir le trait d'union entre tous les praticiens des départements du Centre.

Pour y arriver, elle compte, plus que par le passé, donner une large place aux articles traitant des intérêts professionnels et des règles déontologiques; aux comptes rendus des groupements syndicaux, mutualistes et d'assistance; aux procès-verbaux des séances des Sociétés scientifiques.

Elle compte aussi, sous la rubrique *Nouvelles*, insérer tous les menus faits intéressant le mouvement médical dans la région. Une autre rubrique: *Offres et Demandes*, largement ouverte à tous, pourra rendre de très grands services aux confrères, en particulier pour ce qui est des *Remplacements médicaux*.

Quant au côté matériel du journal, nos lecteurs ont pu se rendre compte des progrès constants réalisés depuis quelques mois: augmentation du nombre des pages; augmentation des gravures; augmentation du tirage mensuel; publication de numéros supplémentaires, etc., etc.

Cette année, il importera d'apporter à notre périodique de nouvelles améliorations, parmi lesquelles celle du papier se place en première ligne.

La *Gazette* est une tribune largement ouverte qui accueillera avec plaisir toutes les communications pouvant intéresser le corps médical.

La *Gazette* attire tout spécialement l'attention de ses lecteurs sur les annonces qu'elle publie, choisies avec discernement parmi les maisons réputées par leur haute honorabilité commerciale et la parfaite qualité de leurs spécialités thérapeutiques.

La Rédaction.

# La Sérothérapie Antituberculeuse

Par le D<sup>r</sup> BOSCH, ancien interne des Hôpitaux de Paris

Personne n'a oublié les merveilleux espoirs qui sa-  
luèrent l'apparition de la Tuberculine, ni la réaction,  
aussi courte que brutale, qui s'en suivit : la découverte de  
Koch parut enterrée à tout jamais. Il n'en était rien  
cependant : son étude, reprise dans tous les laboratoires,  
expliqua les premiers échecs par une formidable erreur  
de dose, et quand on eut transmué les décigrammes du  
début en millièmes de milligramme, on aboutit à une  
méthode excellente qu'on tend de plus en plus à surajouter  
au traitement hygiéno-diététique de la tuberculose. Cette  
médication spécifique est encore ignorée de la majorité des  
médecins ; nous croyons leur rendre service en leur indi-  
quant la manière pratique de l'utiliser (1).

Elle comporte actuellement trois procédés ayant chacun  
des indications spéciales. Ce sont :

- 1) *La vaccination active*, c'est à-dire le traitement  
par les tuberculines : elle oblige l'organisme à  
fabriquer lui-même les principes immu-  
nisants.
- 2) *La vaccination passive* ou traitement par les  
sérums antituberculeux, qui fournissent à  
l'organisme les principes vaccinaux tout  
préparés.
- 3) *La méthode mixte*, qui combine les deux  
procédés.

## I. LES TUBERCULINES

On donne ce nom à toute une série de préparations, qui  
contiennent tout ou partie des toxines du bacille tuber-  
culeux : toxines solubles ou exo-bacillines, toxines fixes ou  
endo-bacillines, et toxines à la fois endo et exo-bacillaires.  
Elles agissent en provoquant dans l'organisme la fabri-  
cation d'antitoxines bacillaires, et exigent ainsi de sa  
part un gros effort de défense. Localement, elles donnent  
lieu à une poussée réactionnelle suivie de cicatrisation ;  
mais encore faut-il que l'état du poumon se prête à cette  
réaction et soit capable de limiter la congestion concomi-  
tante. De plus, tout ici est affaire de dose : il faut débiter  
par millième de milligramme et progresser par quantités  
infinitésimales. C'est là ce qui fait la délicatesse et la  
difficulté de la tuberculin-thérapie. Aussi ses indications  
sont-elles beaucoup plus restreintes que celles du sérum  
antituberculeux.

### 1) INDICATIONS.

- a) Ce traitement s'adresse à des malades  
d'hôpital ou d'une certaine clientèle : il

exige une intervention médicale fré-  
quente, les malades doivent se surveiller  
attentivement, et en particulier prendre  
chaque jour leur température. Il est pré-  
férable qu'ils gardent un repos au moins  
partiel, susceptible d'être augmenté le  
jour où se produit une réaction.

- b) Parmi ces malades, on choisira de préfé-  
rence les formes lentes et les formes  
torpides, celles déjà traitées et amélio-  
rées par les méthodes ordinaires, mais  
dont l'état s'immobilise en des signes  
invariables.
- c) Les contre-indications sont très nettes :  
toutes les tuberculoses en évolution  
rapide, tuberculose aiguë ou subaiguë,  
tuberculose chronique en état de poussée  
aiguë. Par contre, l'intensité des lésions,  
en dehors d'un état général très mauvais,  
n'a qu'une importance secondaire ; il en  
est de même de l'hémoptysie. La fièvre  
constitue en général le meilleur crite-  
rium, et on a coutume de limiter la  
tuberculin-thérapie aux formes apyré-  
tiques ou presque apyrétiques (tempé-  
rature rectale de 37° 8 au maximum le  
soir). Ces contre-indications sont plutôt  
excessives, et peuvent être modifiées  
suivant chaque cas : elles mettent sûre-  
ment à l'abri de tout accident.
- d) La tuberculose pulmonaire n'est pas la  
seule à bénéficier de ce traitement : des  
laryngites ulcéreuses, des péritonites  
bacillaires, des lupus, ont été améliorés  
et guéris par la tuberculin-thérapie.  
Les tuberculoses urinaires en retirent  
d'excellents effets, soit qu'on l'applique  
d'emblée en dehors de tout traitement  
chirurgical, soit qu'on l'emploie après  
la néphrectomie pour atteindre les  
lésions qui peuvent subsister au niveau  
de l'uretère ou de la vessie.
- e) Chez les enfants (1) les indications sont  
encore plus restreintes que chez les  
adultes, puisque l'existence d'une tuber-  
culose pulmonaire doit la faire écarter :  
on la réservera aux tuberculoses périto-  
néale, articulaire, osseuse, et surtout  
ganglionnaire et scrofuleuse : les hérédo-  
tuberculeux débiles, malingres, sans  
localisation nette en bénéficieront tout  
particulièrement. En se limitant ainsi,  
l'âge ne constitue plus aucune contre-  
indication, et on a pu traiter des  
nourrissons de huit et dix mois. D'une  
façon générale, d'ailleurs, les enfants

(1) Nous avons fait les emprunts les plus larges, et souvent textuels  
aux publications suivantes : *Traitement de la tuberculose pulmonaire  
par la tuberculine*, par le D<sup>r</sup> GOURAUD. Consultations médicales  
françaises. Fascicule XX. — Le traitement par la tuberculine des tubercu-  
loses urinaires, par le D<sup>r</sup> MANTOUX. *La Presse Médicale*, 24 septembre  
1910. — Considérations cliniques et expérimentales sur les propriétés  
du sérum antituberculeux. D<sup>r</sup> FERNAND ARLOING ; et la Sérothérapie  
antituberculeuse, par les docteurs CASTAIGNE ET GOURAUD. *Journal  
Médical Français*, 15 octobre 1910.

(1) La Tuberculin-thérapie chez l'enfant, par le D<sup>r</sup> GOURAUD,  
*Archives de médecine des enfants*, octobre 1910.

supportent mieux la tuberculine que ne le font les adultes; on peut chez eux suivre une progression plus rapide et arriver plus vite aux fortes doses.

## 2) TECHNIQUE.

L'injection se fait dans le tissu cellulaire sous-cutané en n'importe quelle partie du corps, elle est d'ailleurs peu ou pas douloureuse. Il est utile de la faire dans la matinée; on laisse ainsi aux phénomènes réactionnels le temps de se produire pendant l'après-midi: si l'injection était faite le soir, ils risqueraient de passer inaperçus pendant la nuit. Il est préférable de se servir d'une seringue divisée en dixième ou en vingtième de centimètre cube, comme pour les injections d'huile grise.

Il existe de nombreuses tuberculines; nous nous contenterons d'en indiquer trois:

a) *La tuberculine de Denys.* — Elle est fabriquée par l'Institut bactériologique de Louvain (Belgique), et livrée en flacons de 3 centimètres cubes, qui portent les désignations suivantes:

T. o	T. o	T. o	T. o	T. o	T <sub>I</sub>	T <sub>II</sub>	T <sub>III</sub>
10.000	1.000	100	10				

cette dernière dilution correspondant à la tuberculine pure. Le prix de chaque flacon varie entre 1 franc et 2 fr. 50, suivant les dilutions. On commence par la solution

T. o

10.000 et on injecte 1/10 de centimètre cube: les injections sont faites d'habitude deux fois par semaine. A la seconde piqûre, on injecte 2/10 de centimètre cube, 3/10 à la troisième, et en progressant régulièrement jusqu'à ce qu'on arrive à 9/10 de centimètre cube. On passe alors à la dilution suivante

T. o

1.000 en augmentant de même chaque fois de 1/10 de centimètre cube. On arrive ainsi petit à petit aux solutions fortes T<sub>II</sub> et T<sub>III</sub>, mais il est bon alors d'espacer les piqûres, de ne plus les faire que tous les huit ou quinze jours.

b) *La première tuberculine de Koch,* est livrée par l'Institut Pasteur, en ampoules contenant une solution au centième. Pour obtenir les dilutions nécessaires on l'étend à l'aide d'une solution phénolée suivant la formule:

Acide phénique..... 0 gr. 25  
Eau distillée stérilisée.... 100 c.c.

Dans une seringue de 10 centimètres cubes on prélève 1 centimètre cube de l'ampoule de tuberculine plus 9 centimètres cubes de solution phénolée, ce qui donne une solution à 1/1.000. De celle-ci on reprend 1 centimètre cube plus 9 centimètres cubes de la solution phénolée, ce qui donne une solution à 1/10.000

et ainsi de suite pour les solutions à 1/100.000, 1/1.000.000, 1/10.000.000. On commence par cette dernière dilution ou même par 1/100.000.000, car cette tuberculine est un peu plus forte que celle de Denys. Son inconvénient est de nécessiter ces titrages extemporanément: les solutions préparées à l'avance perdent leur activité.

c) *La tuberculine de Beraneck.* — Elle est préparée par le professeur Beraneck, de Neuchâtel (Suisse), et elle est livrée en solutions de concentration différente: la plus forte est désignée par la lettre H, puis viennent G, F, E, D, C, B, A, A/2, A/4, A/8, A/32, A/64, A/128, A/256, A/512, etc., chaque solution étant moitié plus faible que celle qui la précède dans la série. Suivant l'état du malade, on commencera par la solution A/128, ou même A/256 et A/512. On n'injectera que 1/20 de centimètre cube, et il sera prudent, au début, de répéter deux fois les mêmes doses. Lorsqu'on aura atteint 13 ou 14 vingtièmes de centimètre cube, on passera à la solution suivante, dont on injectera d'emblée deux à trois vingtièmes: on progressera ensuite par un ou deux vingtièmes de centimètre cube, en renouvelant les injections tous les quatre jours environ.

## 3) MARCHE DU TRAITEMENT.

Cette progression régulière des doses ne peut presque jamais être suivie: elle doit être subordonnée à la façon dont le malade les supporte: on aura pour guide les réactions locales et générales, provoquées par les piqûres.

- a) *Réactions locales.* — Elles ont peu d'importance, et se bornent en général à une légère rougeur avec un peu de chaleur, de tuméfaction et de sensibilité. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'on a pu voir une vaste induration pseudo-phlegmoneuse ou érysipélateuse, ou des phénomènes urticariens: il suffit de ralentir les injections pour voir tout disparaître.
- b) *Réactions de foyer.* — Elles sont beaucoup plus rares, et varient avec le siège de la lésion. On observe souvent une légère augmentation de la toux, parfois aussi des crachats qui peuvent être légèrement rosés. Il est assez fréquent que les malades perçoivent une certaine sensibilité au niveau du sommet atteint: l'oppression et la dyspnée sont plus rares. A l'auscultation, on peut avoir soit des signes de congestion avec submatité et souffle plus ou moins intense, soit l'apparition de quelques râles fins ou l'augmentation de ceux qui existent déjà. Dans les tuberculoses urinaires, les mictions deviennent plus fréquentes et plus pénibles, des hématuries peuvent survenir, etc...

c) *Réactions générales.* — Ce sont les plus importantes, il faut les chercher avec soin : c'est tout d'abord quelques troubles gastriques, une légère diminution de l'appétit, plus rarement des vomissements. C'est encore une sensation de malaise général, des maux de tête, la rougeur des pommettes, de l'insomnie, la diminution de poids, la dyspnée, l'accélération du pouls. Mais la principale et la plus caractéristique est constituée par les modifications de la température. Il est donc utile, avant de commencer les piqûres, de faire une courbe portant sur une semaine environ. Une fois les piqûres commencées, toute élévation d'un degré, et même de 2/10 de degré au-dessus de la moyenne antérieure doit être considérée comme une réaction.

Le traitement doit être conduit autant que possible sans réaction ou avec des réactions tout à fait minimes. Si le trouble constaté est peu important, on se contentera de répéter la même dose ou d'espacer les injections ; s'il est plus intense, on descendra de 1 ou de 2/10 de centimètre cube. Chez les uns, qui paraissent fabriquer facilement l'antituberculine, le traitement sera mené rapidement, souvent même on peut sauter quelques doses. Chez d'autres, au contraire, il faut parfois des mois avant de pouvoir passer à une solution supérieure. On saura d'ailleurs que la progression des doses n'est pas obligatoire : on peut s'en tenir pendant longtemps à une même dose, si elle paraît bien faire (dose optima de Sahli) : c'est souvent celle qui est immédiatement au-dessous de la dose réagissante.

La durée du traitement est toujours longue, quatre à cinq mois au minimum, parfois plus d'une année. Chez les malades dont l'état s'améliore, il est d'usage de s'arrêter lorsqu'on est arrivé aux solutions les plus fortes. Chez ceux qui ne peuvent arriver à ces dilutions élevées, on s'arrêtera lorsqu'il semble que la médication, après avoir produit des résultats heureux, devient inefficace. Il peut être indiqué de faire, quelques mois après, des cures complémentaires, en particulier si l'état général fléchit ou si les lésions locales tendent à réapparaître.

## II. SÉRUMS ANTITUBERCULEUX

Ils sont obtenus en injectant aux animaux soit des cultures du bacille tuberculeux, soit des extraits de provenance bacillaire. C'est le procédé général pour obtenir des sérums par immunisation, mais qui se complique, ici, du fait que la tuberculose immunise peu l'organisme, et que le bacille de Koch renferme des toxines nombreuses et complexes : il est difficile de les extraire toutes, et les

animaux injectés fabriquent péniblement et en médiocre quantité les antitoxines saluaires.

Quelques-uns de ces sérums sont antibacillaires, ils ont la propriété de détruire le bacille tuberculeux, mais leur qualité dominante est l'action antitoxique : ils se montreront surtout efficaces à l'égard des accidents qui relèvent de l'intoxication tuberculeuse, sueurs, anorexie, hyperthermie, vomissements, diarrhée, etc.

### 1) INDICATIONS.

a) Elles sont beaucoup plus étendues que celles de la tuberculine, puisque ni la fièvre, ni les troubles multiples qu'on se plaît à attribuer à l'action des poisons tuberculeux ne contre-indiquent leur emploi. Ils donneront même leurs plus beaux résultats quand on les oppose aux accidents toxiques bacillaires. Par contre, l'action bienfaisante locale sur les lésions pulmonaires est moins manifeste : celles-ci ne se modifient que secondairement à l'amélioration de l'état général et d'une façon lente.

b) Ils peuvent donc être utilisés dans toutes les formes de la tuberculose pulmonaire, et dans toutes les autres localisations bacillaires ; ils ont été employés dans la tuberculose génito-urinaire, intestinale, péritonéale, osseuse et articulaire. Pas plus que pour la tuberculose d'ailleurs, l'âge n'est une contre-indication à leur emploi : chez les enfants ils se sont montrés particulièrement utiles dans les formes scrofuleuses et ganglionnaires. Par contre, la tuberculose cutanée semble échapper presque complètement à leur action. En quelques cas, ils ont été appliqués en injections locales (abcès froids, fistules, etc.).

### 2) TECHNIQUE.

Parmi les nombreux sérums antituberculeux (sérum de Lannelongue, Achard et Gaillard, d'Arloing, de Vallée, de Jousset, etc.), nous en retiendrons deux, qui ont fait leurs preuves, et ont déjà été l'objet de statistiques importantes.

a) *Sérum de Maragliano.* — C'est le premier en date des sérums antituberculeux. Il est préparé à l'Institut Maragliano, 41, Piazza del Popolo, à Gênes. On l'injecte à petites doses, 1 ou 2 centimètres cubes à la fois, mais celles-ci peuvent être fréquemment répétées, tous les deux jours par exemple, et cela pendant plusieurs mois. Son prix est de 1 franc pour les tubes d'un centimètre cube.

b) *Sérum de Marmorek.* — Il est fabriqué, 72, rue de Longchamp, à Neuilly-sur-Seine ; et est livré en flacons de 5 centimètres cubes (2 fr. 50 le flacon), qui conservent leur activité pendant plusieurs mois : il faut seulement avoir

soin de ne pas employer ceux qui ne seraient pas parfaitement clairs, signe d'infection du sérum. Celui-ci s'emploie de deux façons ; l'une, plus active, est l'injection sous-cutanée : on commencera par de toutes petites doses pour tâter la susceptibilité des malades, 1/4 de centimètre cube, puis 3/4, puis 1/2, 2, 3, 4, 5 centimètres cubes. Bien qu'on ait parfois dépassé cette dernière dose, on doit la considérer comme un maximum qu'on n'atteindra même pas chez tous les malades. L'injection se fait tous les deux ou trois jours, et il y a intérêt à intercaler une période de repos de 8 à 10 jours tous les 8 à 15 jours.

L'autre procédé est celui des lavements : dans ce cas, la dose varie d'un à deux flacons, soit 5 à 10 centimètres cubes tous les deux jours ; on peut même donner trois flacons tous les deux jours ou deux flacons par jour. On pratiquera les mêmes intervalles de repos que dans la méthode des injections sous-cutanées. On peut d'ailleurs alterner les deux procédés.

### 3) MARCHÉ DU TRAITEMENT.

C'est, comme la tuberculine, un traitement de longue haleine, qui exige toujours plusieurs mois. La méthode rectale est toujours parfaitement tolérée, et met à l'abri de tout accident : mais il est des cas où elle n'est pas suffisamment active, même avec les fortes doses que nous avons indiquées.

La méthode sous-cutanée expose à des réactions très ennuyeuses qu'il faut bien connaître, parfois même à de graves accidents.

a) *Réactions locales.* — L'urticaire constitue la plus fréquente de ces réactions : elle apparaît en général huit à dix jours après les premières piqûres, débutant souvent au lieu même de l'injection, et s'étendant plus ou moins loin : tenace, pénible, elle augmente si on continue les injections et ne cesse que si on les supprime. En d'autres cas, il se produit un œdème dur et douloureux, qui, chez les uns ne donne qu'une gêne assez minime, chez d'autres une tuméfaction énorme, parfois pseudo-phlegmoneuse.

b) *Réactions générales.* — Elles sont représentées par les accidents (éruptions, fièvre, douleurs articulaires, vomissements, troubles respiratoires et circulatoires, etc...) qui surviennent quelques jours après l'injection d'un sérum quelconque, et qu'on rattache aujourd'hui à l'anaphylaxie : elles n'ont de particulier ici, que leur fréquence et leur gravité, les tuberculeux ayant une sensibilité de réaction excessive à l'égard de n'importe quel sérum. Tantôt l'injection est suivie, au bout de sept à huit heures, d'une poussée hyperthermique avec rougeur et con-

gestion de la face ; le pouls s'accélère, et en même temps se manifeste de la congestion du foyer tuberculeux : on peut assister à une véritable poussée locale, aggravant l'état du malade, et mettant plusieurs semaines à se calmer. D'autres phénomènes autrement graves peuvent même mettre la vie en danger : c'est ainsi que, quatre à cinq minutes après l'injection, on peut observer des crises syncopales très impressionnantes, le malade devient pâle, se couvre de sueur, sa vue se trouble, il perd ses urines et ses matières, la respiration s'embarrasse : le plus souvent, au bout de quinze à vingt minutes, tout rentre dans l'ordre, il ne reste plus qu'un peu de fatigue générale. Rappelons que tous ces accidents anaphylactiques sont spéciaux aux injections sous-cutanées : ils ne s'observent jamais quand on administre le sérum par la voie rectale. D'une façon générale, on peut dire que les injections sous-cutanées sont bien tolérées pendant les quinze premiers jours : l'anaphylaxie n'apparaît guère avant cette date, elle est toujours moins précoce dans les cas aigus à forte intoxication et à haute fièvre, que dans les cas chroniques où elle se manifeste parfois au bout de sept à huit injections seulement.

### III. LA MÉTHODE MIXTE

Elle se propose de réunir les avantages des deux méthodes précédentes, et a pour principe de diminuer la toxicité de la tuberculine en la neutralisant en partie par l'adjonction de sérum d'animaux sensibilisés : c'est une association tuberculine-sérum, plus douce et mieux tolérée que la tuberculine, et pouvant être employée dans les tuberculoses fébriles. Elle a en particulier donné d'excellents résultats dans les tuberculoses urinaires.

Il existe déjà actuellement plusieurs tuberculines sensibilisées, nous signalerons la plus connue.

*La tuberculine de Spengler*, encore appelée Immün-Körper. Elle est fabriquée par la maison Kalle, de Biebrich-a-Rhein (Allemagne) et livrée en ampoules de 1 centimètre cube. Celles-ci sont numérotées de 1 à 5, contenant des dilutions de 10 en 10 fois plus faibles ; le n° 1 est une solution à 1 p. 10, le n° 5 est à 1 p. 100.000. On commence par injecter 1 dixième de centimètre cube de cette dernière dilution, et on recommence l'injection tous les quatre ou cinq jours, en augmentant à chaque fois de 1 à 2 dixièmes de centimètre cube. Les réactions sont analogues à celles de la tuberculine, mais beaucoup moins fréquentes, et presque toujours insignifiantes : quant aux accidents anaphylactiques, il n'y en a jamais, les albuminoïdes du sérum se trouvant ici en trop petite quantité pour les provoquer. La marche générale du traitement est analogue à celle qu'on suit dans l'emploi de la tuberculine.

### IV. RÉSULTATS

Le médecin dispose donc actuellement de trois médications spécifiques contre la tuberculose.

- 1) *Les Tuberculines* qui doivent être réservées aux formes lentes et torpides.
- 2) *Les Sérums antituberculeux*, qui peuvent être essayés dans tous les cas, même les plus désespérés en apparence.
- 3) *Les Tuberculines sensibilisées*, dont les indications sont à la fois plus étendues que celles de la tuberculine ordinaire et plus restreintes que celles des sérums.

En se conformant aux indications respectives de leur emploi, voici les résultats qu'on peut en attendre :

- a). *La Tuberculin-Thérapie* constitue une méthode de premier ordre: elle représente ce que nous avons de plus efficace aujourd'hui soit pour amener la guérison, soit pour produire une amélioration qui ouvre la voie à celle-ci. Les progrès observés portent le plus souvent au début sur les symptômes fonctionnels et l'état général (appétit, tachycardie, engraissement, température, etc.): les modifications de l'état local sont plus lentes à venir. Ces progrès, toujours lents, continuent parfois après la cessation du traitement. Encore qu'il y ait des cas nombreux où la méthode est mal supportée ou complètement inefficace, on peut dire que, dans la lutte contre la tuberculose, la tuberculin-thérapie est l'acquisition la plus importante de ces dernières années.
- b). *Les sérums* ont sur la tuberculine l'avantage de pouvoir être employés dans les formes aiguës et fébriles: leur action est malheureusement beaucoup plus inconstante. Il est des cas nombreux et indéniables d'amélioration et de guérison, les malades soumis auparavant au traitement habituel n'ayant commencé à aller mieux que du jour où ils reçurent les injections de sérum; ici comme pour la tuberculine, ce sont les symptômes fonctionnels et l'état général qui sont les premiers influencés :

les symptômes locaux ne se modifient que beaucoup plus tard. Les observations les plus probantes sont celles de guérison de forme grave: des malades atteints de phtisie galopante avec température au voisinage de 39° ou 40° et phénomènes de fonte pulmonaire, présentent, sous l'influence des injections, une régression presque immédiate des symptômes. A l'opposé de ces cas heureux, il en est de beaucoup moins favorables. Parfois le sérum ne donne qu'une amélioration momentanée, et après deux ou trois semaines où les symptômes ont paru s'amender, la maladie reprend son cours. Parfois, enfin, le sérum se montre totalement inefficace, et sans qu'il soit possible à l'avance de présager les chances de réussite ou d'insuccès.

- c). *La méthode mixte* est peut-être la plus intéressante pour le praticien, parce qu'elle est mieux tolérée que les sérums, et qu'elle a moins de contre-indications que la tuberculine: son action spécifique paraît certaine, et l'Immün-Körper de Spengler, en particulier, semble donner d'excellents résultats (1).

Ce que l'on peut dire, c'est que la sérothérapie antituberculeuse, quelle que soit la méthode employée, compte, à son actif, nombre de résultats intéressants et quelques guérisons vraiment surprenantes. La négliger, c'est se priver d'un secours souvent très efficace: c'est une faute de ne pas y avoir recours, toutes les fois que la tuberculose poursuit, malgré les traitements habituels, sa marche envahissante et destructive.

(1) Ces méthodes, par contre, ne s'opposent en rien au traitement antituberculeux ordinaire: repos, aération, alimentation. La cure de reminéralisation de Ferrier peut se combiner heureusement avec elles, il en est de même de la plupart des médicaments. Dans le traitement par la tuberculine, cependant, il faut être prudent dans l'emploi du fer et de l'arsenic, qui risquent de congestionner le poumon. D'autres médicaments, comme le goménol, la créosote, etc... seront proscrits, au moins dans le cas de lésions pulmonaires; leur action congestionnante s'ajoutant à celle de la tuberculine pourrait donner lieu à des poussées éminemment nuisibles.

## Association des Médecins d'Indre-et-Loire

Notre Société, respectueuse de la loi de 1898 qui la régit, observant dans toute leur rigueur ses statuts approuvés par l'administration mutualiste, se conformant scrupuleusement aux circulaires, prescriptions et règlements de la Caisse nationale des retraites, de la Caisse des dépôts, et du Ministre du Travail, pouvait espérer remplir silencieusement ses devoirs envers ses membres, protéger leurs vieux jours et vivre en paix sous l'égide des lois.

Il n'en fut rien, ces légitimes espérances d'une vie paisible devaient être déçues et l'orage apparut du côté où ses aspirations mutualistes pouvaient lui faire espérer appui et protection.

Au mois de mai dernier elle recevait de la direction de la Mutualité, par l'entremise de la Préfecture, la lettre suivante :

Tours, le 9 mai 1910.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je vous ai fait connaître, à la date du 4 décembre 1909, que la Société de secours mutuels des Médecins du département d'Indre-et-Loire (n° 30) recevait une subvention de 1.337 francs en raison de versements opérés, en 1908, sur les livrets individuels de ses membres à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale vient de me faire savoir que l'examen du tableau statistique que vous avez établi, et dont les renseignements ont servi de base au calcul de la subvention dont il s'agit, a donné lieu aux observations suivantes :

Sur les 83 membres formant l'effectif de la Société, 23 seulement sont pourvus d'un livret. Si cette Association assure réellement le service de la retraite par le livret, il semble que chaque adhérent devrait être titulaire d'un compte.

En outre, les sommes inscrites sur les livrets sont fort importantes ; elles s'élèvent jusqu'à 500 francs (colonne 11 du bordereau de répartition). Ces sommes ne proviennent naturellement pas de cotisations ou de ressources ordinaires ; elles doivent provenir des versements personnels.

Enfin, les versements que la Société a opérés en 1908 sur les livrets formeront, s'ils sont continués pendant les 15 années réglementaires prévues à la loi du 1<sup>er</sup> avril 1898, des rentes supérieures à 360 francs. Ils ne sauraient donc être subventionnés aux termes de l'article 28 de la loi précitée.

Dans ces conditions, M. le Ministre n'a pu retenir ma proposition tendant à attribuer une subvention de 1.337 francs à la Société de secours mutuels des Médecins du département d'Indre-et-Loire.

Je vous en exprime mes regrets.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le refus de cette subvention, alors qu'aucune modification dans notre vie habituelle n'était survenue, vient interrompre la lente constitution des retraites ébauchées par un certain nombre de nos membres, elle crée une situation nouvelle qui modifie nos prévisions les plus légitimes.

Nous avons donc pensé qu'il était utile d'en instruire nos collègues avant même notre Assemblée générale annuelle et de les mettre au courant des efforts que nous faisons pour défendre leurs intérêts.

Pour ne pas perdre de temps, une première protestation, élaborée de concert avec le secrétaire général, le D<sup>r</sup> Menier, et le trésorier, le D<sup>r</sup> Cosse, fut adressée d'un côté à M. Guist'hau, notre représentant légal au Conseil supérieur de la mutualité, et à notre confrère le D<sup>r</sup> Foucher, membre de notre Société et député d'Indre-et-Loire.

En voici le texte :

*Société de prévoyance et de secours mutuels des Médecins du département d'Indre-et-Loire.*

Après la promulgation de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1898, la Société des Médecins d'Indre-et-Loire, fondée depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1859, soumit ses statuts à l'approbation ministérielle et fonctionna après avoir rempli cette formalité sous le régime de la nouvelle loi comme société approuvée.

A cette époque, elle ne donnait encore à ses membres qu'une indemnité en cas de maladie et de secours en cas d'infortune.

1906. — Une Assemblée générale décida d'offrir aux sociétaires des pensions de retraite constituées à l'aide du livret individuel.

La modification des statuts, ainsi que l'autorisait la loi, rendait la cotisation pour la retraite facultative et laissait variable la quotité de cette cotisation. Les membres pouvant verser une ou plusieurs parts de retraite, elle rendait cette retraite accessible aux femmes des sociétaires qui trouvaient souvent dans le corps médical sont privées de ressources par la mort de leur mari.

La rédaction de ces dispositions, consignées dans les chapitres V et VIII de nos statuts, fut, ainsi que l'ensemble, soumise à l'autorité ministérielle, et, en date du 27 novembre 1906, un arrêté du Ministre du Travail approuvait ces modifications telles qu'elles étaient annexées.

Le bureau de notre Société communiqua cette décision à nos membres, et, dès l'exercice 1907, 21 demandes de livret individuel nous parvinrent.

Très scrupuleusement, ainsi qu'en peuvent témoigner nos livres à la disposition de l'Administration, notre trésorier reçut les cotisations en vue de la retraite, les transmit à la Caisse nationale des retraites, et les nota sur nos statistiques officielles, conformément aux prescriptions ministérielles.

Non seulement aucune objection ne nous fut transmise, mais les lettres suivantes vinrent nous confirmer que la loi du 1<sup>er</sup> avril 1898 et l'arrêté du 30 avril 1900 nous étaient appliqués sans l'ombre d'une discussion.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Vous avez demandé à l'Administration supérieure de vous indiquer l'époque à laquelle sera attribuée à votre Association la subvention de l'Etat résultant des versements effectués, avant le 30 mars 1907, sur les livrets individuels des membres participants.

M. le Ministre me charge de vous faire connaître que votre Société ne pourra prétendre à une subvention, cette année, que si les versements dont il s'agit ont été opérés avant le 31 décembre 1906 ; quant aux versements effectués depuis cette époque ils ne donneront lieu à une allocation qu'en 1908.

Agrérez, Monsieur le Président, etc...

*Le Préfet.*

MONSIEUR LE PRÉFET,

Nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien nous donner quelques renseignements sur le fonctionnement de nos pensions de retraite.

La modification des statuts de notre Société de secours mutuels, approuvée par arrêté ministériel du 27 septembre 1906, assure à ses membres :

1<sup>o</sup> Des secours en cas de maladie à l'aide de cotisation fixe de 24 francs par an ;

2<sup>o</sup> Des pensions de retraite constituées par livret individuel à l'aide de la Caisse nationale des retraites au moyen des versements effectués par nous au compte de chacun de nos membres participants.

Ces versements proviennent de la cotisation spéciale prévue par nos statuts que le sociétaire acquitte en vue de la retraite.

Cette cotisation variable ne peut être moins de 20 francs et procède par multiples de 20 francs. Elle est donc limitée par les règlements de la Caisse nationale des retraites à la somme de 500 francs par an.

Plusieurs de nos membres ont usé de leur plein droit et ont versé la cotisation entière de 500 francs que nous avons, par notre trésorier, versée sur un livret individuel pris à leur nom.

D'un autre côté, la subvention qui est allouée par l'article 26 de la loi de 1898 aux Sociétés de secours mutuels pour encourager la formation des pensions de retraites à l'aide du livret individuel, subvention fixée à 25 p. 100 par la circulaire Waldeck-Rousseau du 28 avril 1900, viendra inscrire pour l'exercice suivant une allocation de 125 francs sur ces livrets.

Etant donné cette situation, nous venons, Monsieur le Préfet, vous demander si l'inscription de 125 francs sur les livrets individuels sera comprise dans le chiffre maximum de 500 francs que la Caisse nationale des Retraites permet comme versement annuel, ou si elle restera en dehors. — Autrement dit, pourra-t-il être inscrit sur les livrets dans l'année suivante, 500 francs, plus la subvention de l'Etat, 125 francs, ou 500 francs, moins la subvention de l'Etat, 125 francs, soit à verser comme maximum 375 francs cette seconde année. Nous n'ignorons pas, Monsieur le Préfet, que la circulaire du 16 août 1907 prescrit que la subvention de l'Etat pour une Société de secours mutuels ne peut dépasser 3.000 francs si, comme c'est notre cas, le nombre des membres participants est inférieur à 1.000, et que cette disposition limite forcément comme le maximum imposé par la Caisse nationale des retraites le chiffre de la subvention d'Etat qui nous est accordée par la loi.

« Nous vous prions, Monsieur le Préfet, etc...

*Le Trésorier,*

*Le Président,*

D<sup>r</sup> Cosse.

D<sup>r</sup> BOUREAU.

Le 2 mars, M. le Préfet, qui avait transmis notre lettre au Ministère du Travail, nous communiquait la réponse suivante :

Paris, le 26 février 1908.

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE  
A MONSIEUR LE PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

Vous m'avez transmis, avec votre lettre du 21 février, une lettre par laquelle le Président de la Société de secours mutuels des Médecins du département d'Indre-et-Loire demande quelques renseignements au sujet du service des pensions de cette Société. Cet administrateur expose que le versement à opérer en vue de la retraite sur les livrets individuels ouverts à chacun des membres participants peut être de 20 francs ou d'un multiple de 20 francs jusqu'à concurrence de 500 francs, maximum que ne peuvent dépasser les versements annuels à la Caisse nationale des retraites et demande si, dans ces conditions, un versement de 500 francs pourrait donner lieu à une subvention correspondante calculée sur le taux habituel, c'est-à-dire le quart du versement, plus 1 franc, et si, par suite, on pourrait inscrire une somme de 125 francs sur ce même livret. Vous voudrez bien faire connaître au Président que le maximum que peut encaisser la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse comprend toutes les sommes à inscrire la même année quelle qu'en soit l'origine, et que, par suite, il ne peut être donné aucune subvention en considération d'un versement de 500 francs. La subvention pourrait être accordée si le versement n'était que de 375 francs, mais il y a lieu de faire remarquer à la Société, d'une part, que le versement sera limité par le maximum de 3.000 francs fixé par l'arrêté du 26 avril 1900 pour le cas où la Société contiendrait un nombre de membres assez considérable pour que le total des subventions atteigne ce chiffre, et, en outre, que le sociétaire devra cesser complètement ses versements dès qu'il se sera acquis, à la Caisse des retraites, une rente de 360 francs, faute de quoi la Société, (non pas le sociétaire) perdrait le droit aux subventions accordées par la loi de 1898.

Pour le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale,  
Le Directeur de la Mutualité,

G.-F. MASCLE.

Ces deux lettres confirmaient la légalité du fonctionnement de notre Caisse de retraites.

Elles la sanctionnaient puisqu'elles en indiquaient les limites.

D'un côté, nous ne pouvons compter sur une subvention de plus de 3.000 francs ainsi que le prescrit l'arrêté du 30 avril 1900.

D'un autre côté, elles nous rappelaient, fait que nous avions déjà énoncé à nos membres, et que nous comptons mettre en pratique, que nous devons arrêter les cotisations d'un sociétaire lorsque sa rente aurait atteint, pour l'âge de 50 ans minimum, la somme de 360 francs.

1908. — En 1908, notre Société continua donc à assurer le service de retraites, elle transmet les cotisations régulièrement.

Il faut croire que nos statuts et nos statistiques ne soulevaient aucune difficulté puisque, le 25 février 1909, nous recevions la lettre suivante, qui consacrait d'une façon absolue le droit de nos membres à la subvention prévue par la loi du 1<sup>er</sup> avril 1898 :

SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS APPROUVÉES POUR VERSEMENTS EFFECTUÉS, EN 1907, SUR LES LIVRETS INDIVIDUELS DE LA CAISSE NATIONALE DES RETRAITES POUR LA VIEILLESSE.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous informer que votre Société recevra une subvention de 1.243 francs, en raison des versements qu'elle a effectués pendant l'année 1907, sur les livrets individuels de ses membres participants, à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Cette somme devra être répartie par les soins du trésorier de votre Association entre les sociétaires intéressés en tenant compte de l'importance des versements opérés par chacun d'entre eux en 1907. (Suivent les instructions concernant cette répartition.)

Le Préfet.

Dans le cours de 1909, les versements de nos cotisations de retraite, après la lettre précédente, ne pouvaient que continuer à s'effectuer.

Et le 4 décembre 1909 nous recevions la lettre nous informant qu'ainsi que précédemment, la subvention annuelle devrait être répartie sur les livrets de nos membres.

On en fixait le chiffre à 1.337 francs.

SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS APPROUVÉES POUR VERSEMENTS EFFECTUÉS, EN 1908, SUR LES LIVRETS INDIVIDUELS DE LA CAISSE NATIONALE DES RETRAITES POUR LA VIEILLESSE.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous informer que votre Société recevra une subvention de 1.337 francs, en raison des versements qu'elle a effectués, pendant l'année 1908, sur les livrets individuels de ses membres participants à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Cette somme devra être répartie par les soins du trésorier de votre Association entre les sociétaires intéressés, en tenant compte de l'importance des versements opérés par chacun d'eux en 1908.

Suivent les instructions concernant cette répartition.

Le Préfet,

Dans notre séance annuelle du 20 mars 1910, dans le cours de notre rapport, nous donnions à nos membres le chiffre de la subvention qui leur était allouée pour leurs versements de 1908 et avant le 31 mars, limite que nous avons fixée pour le recouvrement des cotisations de retraite, nous recevions les versements de 1910.

1910. — Cette situation normale que venait de consacrer trois ans de fonctionnement régulier ne semblait pas devoir être troublée.

Lorsque nous parvient la lettre du 9 mai publiée en tête de cet article.

Cette lettre nous enlève la subvention qui nous avait été allouée formellement par la lettre du 4 décembre 1909.

Elle nous oblige d'annoncer à nos sociétaires le retrait d'un versement qui leur avait été donné d'une façon précise, sur lequel ils comptaient depuis cinq mois, et sur la foi duquel ils avaient versé leurs cotisations depuis plus d'un mois.

Avant de discuter le texte de cette lettre, nous nous permettrons de faire remarquer à l'Administration que puisqu'il est nécessaire, ainsi qu'on le dit, que toute subvention soit sanctionnée par M. le Ministre, il serait préférable de n'aviser les Sociétés de secours mutuels de l'allocation d'une subvention que lorsque cette formalité est accomplie.

L'examen de notre tableau statistique a été fait avant la lettre du 4 décembre 1909, qui alloua la subvention, puisque le chiffre de 1.337 francs n'a pu être établi qu'à l'aide de ce tableau, il semble donc que la lettre du 3 mai, qui retire une subvention dont nous avons fait la répartition, se retranche derrière M. le Ministre parce qu'on n'a pas trouvé de raisons légales pour couvrir une façon de procéder aussi singulière.

Nous protestons donc contre la mesure qu'on vient de prendre contre nous et, jusqu'à preuve du contraire, nous pensons qu'une allocation qui nous a été allouée officiellement ne peut nous être retirée.

Examinons les motifs qui ont été invoqués pour justifier la mesure prise contre nous et voyons s'ils pourraient motiver la même mesure dans l'avenir.

Premier motif contenu dans la lettre précitée :

« Sur les 83 membres formant l'effectif de la Société, « 23 seulement sont pourvus d'un livret; si cette Associa-

« tion assure réellement le service de la retraite par le livret, il semble que chaque adhérent devrait être titulaire d'un compte. »

Nous ferons remarquer que rien dans la loi n'oblige les Sociétés qui organisent un système de retraites à comprendre sans exception dans le service tous leurs membres.

Ce à quoi la loi nous oblige, c'est : « d'assurer les mêmes avantages, sans autres distinctions que celle qui résulte des cotisations fournies et des risques apportés » (article 2 de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1898).

La loi admet par ce texte même qu'il peut y avoir deux catégories de membres dans une Société : Les uns inscrits pour la retraite, les autres sans retraite ; nous sommes dans ce cas.

Nous remplissons les conditions de la loi puisque ceux qui sont inscrits pour la retraite paient des cotisations en vue de la retraite, leur assurant, proportionnellement entre eux, les mêmes avantages, sans autre distinction.

Ce premier motif allégué ne peut donc avoir de base sérieuse par le fait que tous nos sociétaires ne sont pas inscrits pour s'assurer une retraite par livret individuel.

Le motif invoqué semble, en outre, mettre en doute que nous assurions réellement le service de la retraite.

On semble croire que nous ne sommes qu'une Société de capitalisation, que nous sortons des cadres de la mutualité et que, par conséquent, nous ne pouvons profiter de subventions qu'alloue l'Etat aux mutualistes.

Notre passé et notre histoire démentent absolument ces suppositions.

L'Association des Médecins d'Indre-et-Loire avait déjà 39 ans d'existence quand parut la loi de 1898. Obligée d'opter entre une existence libre et l'approbation de l'Etat, elle n'hésita pas à demander à fonctionner sous le régime de la loi des Sociétés de secours mutuels. Avant l'apparition de la loi, elle remplissait scrupuleusement ses devoirs envers la mutualité ; secourant les détresses médicales, assurant du pain aux veuves et aux enfants, donnant des allocations aux membres trop âgés pour gagner leur vie.

Peu de temps après son approbation comme Société de secours mutuels, elle accentuait ses tendances mutualistes et, grâce à une caisse spéciale, elle assurait ses membres contre la maladie.

Elle développait, grâce à une augmentation de ses cotisations, le service des allocations annuelles qu'elle accordait à ses membres infirmes ou âgés, aux veuves ou aux enfants sans que sa caisse puisse du reste dépasser par unité secourue la somme limite de 360 francs que prescrit la loi.

Ce ne sont pas là les actes d'une Société de capitalisation. Elle a pratiqué le mutualisme avant la loi de 1908, et elle accentue sa marche empreinte d'intérêt pour les infortunés, en créant une caisse de maladie après son adhésion à la loi.

Allant plus loin, elle cherche un jour à résoudre le problème des retraites et à doter ses membres des 360 francs de rente qu'autorise et que subventionne l'arrêté de 1900.

La présence en son sein de membres âgés, son existence étant de 40 ans antérieure à la loi de 1898, ne lui permettait pas de fonder une caisse commune de retraite. Les annuités payées par beaucoup n'auraient pu suffire au paiement d'une retraite d'une certaine valeur, elle dut adopter le système légal du livret individuel.

La loi l'y autorisait. Elle rédigea donc ses statuts conformes aux statuts-modèles du Ministère de l'Intérieur et

obtint l'autorisation de commencer à délivrer des livrets individuels.

Si on veut bien constater que ce service ne date pour elle que de 1907, on avouera que son initiative est déjà récompensée, puisqu'en trois ans 23 de ses membres sur 83 ont versé en vue de la retraite.

en 1907, sur 77 sociétaires 15 avaient dépassé 55 ans  
7 avaient de 50 à 55 ans  
10 — de 45 à 50 ans

Soit, au total, 32 sociétaires pour lesquels la retraite était difficile à constituer, étant donné leur âge.

Or, sur les 45 membres restant, dès le début, en 1906, 21 sont titulaires d'un livret.

En 1907, 23 membres adhèrent au mode de retraite proposé.

Il est évident que les jeunes générations succédant aux anciennes, la possibilité de s'assurer une retraite par une suite de cotisations gagnera du terrain et nous avons l'espoir de voir dans quelques années tous nos membres, arrivés à 50 ou 55 ans, titulaires d'une rente de 360 francs.

Notre Société, en propageant dans les milieux médicaux les idées mutualistes les plus saines, en donnant à ses membres le goût des services rendus à leurs collègues en détresse, en développant chez eux le sentiment de la prévoyance, avait toujours cru rendre service à la mutualité en général.

Et c'est au moment où elle est encore dans une période de croissance, que l'Administration vient démolir son échafaudage sous prétexte qu'en trois ans elle n'a pas encore réussi à faire entrer dans son service des retraites *tous ses membres*.

Il y a là un fait qui nous a douloureusement surpris et nous nous refusons à croire que le Ministre du Travail et de la Prévoyance, l'apôtre officiel des idées mutualistes, vienne entraver la réalisation d'un programme aussi conforme aux idées d'assistance mutuelle.

#### Deuxième motif allégué :

« Les sommes inscrites sur les livrets sont fort importantes. Elles s'élèvent jusqu'à 500 francs. Ces sommes ne proviennent pas de cotisations ou de ressources ordinaires. Elles doivent provenir de versements individuels. »

Tous ceux qui sont au courant de la vie financière des modestes praticiens savent combien d'une année à l'autre peuvent varier les ressources qui alimentent leur budget.

Une année d'épidémies succède à une année sans maladies, une cure heureuse, une série de clients aisés mettront l'abondance où régnait la sécheresse.

Rien d'étonnant à ce que les sommes que peut allouer au chapitre de la prévoyance un médecin qui vit de sa profession soient très inégales.

C'est donc en connaissance de cause que dans nos statuts nous avons tenu compte de ces nécessités de la profession et que nous avons assujéti nos sociétaires à nos cotisations en vue de la retraite immuable.

Nous avons fixé à vingt francs et à ses multiples cette cotisation en vue de la retraite, n'ignorant pas qu'elle ne pourrait dépasser, les années où la subvention prévue par l'arrêté de 1900 ne serait pas inscrite, les 500 francs prévus par la Caisse des retraites, et, les années où une subvention serait inscrite, la différence entre cette subvention et les 500 francs.

Nos sociétaires, en versant des cotisations importantes,

ne violent pas nos statuts approuvés, ils ne font que profiter des bonnes années, quitte, les mauvaises, à limiter leurs versements.

Qu'importe du reste à l'Etat cette variabilité des cotisations, il est toujours assuré par la vigilance de l'Administration de ne pas assurer une rente inférieure à 360 francs, puisque sa subvention est annuelle et peut être supprimée quand le chiffre légal est atteint.

Du reste le législateur l'a bien compris ainsi puisque aucun texte ne limite la cotisation annuelle pour la retraite.

Il est bien évident en outre que les sommes versées sur les livrets individuels ne proviennent pas des ressources que procure à la Société les cotisations versées en vue de l'indemnité maladie ou autres. Le fait serait illégal, tous les membres ne possédant pas de livret et n'y étant pas obligés comme on l'a vu plus haut, si la Société versait une somme sur les livrets elle créerait entre les membres une inégalité prohibée par la loi.

Les sommes proviennent donc bien des cotisations en vue de la retraite seulement.

Elles ont ce caractère par ce fait qu'elles sont statutaires, qu'elles ne procèdent que par 20 francs ou ses multiples, qu'elles sont inscrites dans nos livres et nos statistiques, que le versement en est fait entre les mains de notre trésorier, que ce dernier en fait la répartition sur les livrets et les transmet à la Caisse nationale des retraites au nom de la Société.

### Troisième motif allégué :

« Les versements que la Société a opérés en 1908 sur les livrets formeront, s'ils sont continués pendant les 15 années réglementaires prévues par la loi du 13 avril 1898, des rentes supérieures à 360 francs. Ils ne sauraient être subventionnés aux termes de l'article 28 de la loi précitée. »

Pour que l'objection précédente ait quelque valeur, il serait nécessaire de supposer que l'inscription des subventions sur les livrets individuels opérées par les soins de l'Administration de Paris seraient faites contrairement à tous les règlements, sans aucun contrôle.

Nous nous refusons à croire que le service de la mutualité manquerait aussi gravement à ses devoirs.

Chaque année la rente produite par les versements est inscrite en regard du chiffre versé, la subvention est inscrite par la direction de la Mutualité. Lorsqu'une rente a atteint le chiffre légal de 360 francs la subvention n'est pas inscrite.

L'Administration n'a pas à craindre de fraude dans un service qu'elle remplit elle-même.

On peut nous dire qu'avec des sommes importantes versées annuellement un sociétaire peut se constituer une rente de 360 francs et abandonner ensuite la Société et manquer ainsi à tous ses devoirs de bon mutualiste.

Il ferait un bien mauvais calcul.

Pour tous les nouveaux membres l'admission ne peut se faire après 40 ans, la cotisation pour la caisse de maladie est de rigueur, tous y sont astreints, nous n'allouons pas d'allocation d'âge avant 60 ans (voir nos statuts). Dans ces conditions, le sociétaire qui quitterait notre Société après avoir constitué une rente, perdrait ses droits à l'indemnité-maladie au moment où elle est le plus utile et ne pourrait prétendre à aucune allocation d'âge, et en cas de détresse ou de mort priverait les siens des secours de la Société.

Cette supposition, plus néfaste pour les sociétaires que pour l'Etat, n'a été conçue par aucun de nos membres.

Tous savent qu'ils ne peuvent prétendre à une rente supérieure à 360 francs exigeant une présence de 15 ans. C'est la seule ambition qu'ont tous ces praticiens modestes, et ce serait d'une souveraine injustice de leur en refuser la réalisation.

Le médecin est le seul membre de la vie sociale qui ait consenti de lourds sacrifices pour la mutualité.

Il a réduit ses tarifs pour les mutualistes dans toutes les villes et toutes les campagnes.

Ces générosités coûteuses, que n'ont faites envers les mutualistes aucune des autres professions, ont rendu depuis quelques années plus difficile sa vie matérielle.

Sous le dehors d'une vie large, somptueuse, beaucoup de médecins, quand ils ont payé les frais de déplacement, d'impôts, etc... arrivent à envier le sort de l'ouvrier aisé qui touche net une journée de 7 à 8 francs ; et on viendrait lui refuser le droit de se constituer, en prélevant sur les excédents d'un maigre salaire quotidien, une rente de 360 francs comme le peut faire tout ouvrier mutualiste.

Nous ne pouvons croire qu'une aussi criante exception soit faite en sa faveur.

Il ne réclame en résumé que le bénéfice de la loi de 1898 et de l'arrêté du 30 avril 1900.

Notre Société, respectueuse de ces lois, les a adaptées à la profession qu'elle représente, elle en réclamera le bénéfice tant qu'elles seront en vigueur.

Si ses statuts ont mal interprété les textes, il était facile, quand ils ont été soumis à l'autorité administrative, de le lui faire remarquer, elle est prête à écouter tous les conseils à cet égard.

Mais elle ne peut admettre qu'il y ait à la direction de la Mutualité une main qui donne et l'autre qui retire les subventions légales, et que pour l'avenir on lui refuse les bénéfices de la loi sans lui indiquer le moyen légal de les recueillir.

Le Président :

D<sup>r</sup> BOUREAU.

Le Secrétaire Général,

D<sup>r</sup> MENIER.

Le Trésorier,

D<sup>r</sup> COSSE

Cette note, approuvée par notre Commission administrative, fut adressée, d'un côté à M. Guist'hau notre représentant dans le conseil supérieur de la mutualité, de l'autre à notre confrère le D<sup>r</sup> Foucher, député d'Indre-et-Loire. Nous leur demandions en même temps de vouloir bien ménager à une délégation de la Société une entrevue avec M. le Directeur de la Mutualité.

Le vendredi 1<sup>er</sup> juillet, notre confrère, le D<sup>r</sup> Foucher, nous présentait à M. le Directeur.

Si pressante que fut notre défense, il nous fut impossible de savoir si elle allait donner des résultats positifs ou si elle était vouée à un échec. Il fallait examiner l'affaire, donner le temps d'étudier notre plaidoyer que nous laissons entre les mains de M. le Directeur, etc..... on nous adresserait une réponse par l'intermédiaire de notre confrère le D<sup>r</sup> Foucher.

Elle arriva effectivement cette réponse, mais elle fut négative.

Au mois de septembre, nous essayâmes de reprendre les pourparlers, je demandai une nouvelle audience, mais on nous répondit qu'on ne pouvait que confirmer les termes de la lettre adressée le 22 juillet à M. Foucher.

En voici le teneur :

22 juillet 1910.

MONSIEUR LE DÉPUTÉ,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur l'Association des Médecins d'Indre-et-Loire qui sollicite une subvention au titre des versements effectués sur les livrets de ses membres au cours de l'année 1908.

J'ai l'honneur de vous informer, ainsi que les intéressés en ont déjà été avisés, qu'il m'a été impossible de retenir la proposition de subvention que M. le Préfet d'Indre-et-Loire m'avait adressée en leur faveur.

En effet, il résulte du tableau statistique concernant cette Société et du nouvel examen qui sera fait de sa situation qu'un tout petit nombre de sociétaires (1/4 environ) possèdent des livrets et que 13 seulement, sur 83, ont effectué des versements sur leurs livrets en 1908. Les versements faits par ces 13 membres varient entre 250 et 500 francs, d'où il suit que les subventions qui leur seraient accordées atteindraient 60 francs à 125 francs pour chacun d'eux. Si ce régime fonctionnait pour des versements aussi importants il constituerait tout autre chose qu'un encouragement mutualiste.

Il est certain, en effet, que les subventions prévues par la loi de 1898 et calculées sur le taux élevé de 25 p. 100 des versements, sont réservées à la petite épargne mutualiste. Or, un membre de Société de secours mutuels qui peut faire un versement de 500 francs ou même de 250 francs par an ne rentre pas dans cette catégorie, et il n'y a aucune raison d'ajouter des avantages aussi considérables à ceux que l'Etat lui consent déjà en sa qualité d'adhérent à la Caisse nationale des retraites.

S'il était nécessaire d'invoquer en l'espèce d'autres arguments à l'appui de cette manière de voir, je ferais remarquer que, sur le bordereau nominatif qui a été établi par la Société, les subventions sont portées à capital achevé. *Le Sociétaire en profite donc seul et non la Société.* J'ajoute que l'article 42 des statuts prévoit que ces subventions pourraient être placées à capital aliéné au profit du sociétaire, ce qui, d'ailleurs, est tout à fait contraire à la loi de 1898 (article 24).

Enfin le maximum de 3.000 francs fixé pour les subventions par le barème du 30 avril 1900 et qui, dans les Sociétés à gros effectif, s'oppose en fait à ce que chaque membre bénéficie de trop fortes allocations, ne saurait avoir cette utile conséquence en ce qui concerne la Société des médecins d'Indre-et-Loire. En effet, ainsi que je l'ai indiqué plus haut, la Société compte bien 83 membres, mais 13 seulement ont fait des versements; de sorte que le chiffre de 3.000 francs fixé par le barème n'est pas atteint, et que cette petite minorité de participants toucherait intégralement 25 p. 100 de ses versements.

Dans ces conditions, vous voudrez bien apprécier, monsieur le Député, que pour toutes ces raisons de principe, il n'a pas été possible de retenir la proposition de M. le Préfet d'Indre-et-Loire en faveur de la Société dont il s'agit. Je vous en exprime nos sincères regrets.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale,

Le Directeur de la Mutualité.

Dégagés des formules administratives, les motifs de refus sont identiques à ceux de la première lettre et peuvent se classer ainsi : 1° La Société ne contient qu'un quart de membres s'assurant la retraite ;

2° Les versements sont trop considérables et par suite les subventions seraient trop élevées. Nous ne sommes pas en présence de petits mutualistes mais de véritables capitalistes ;

3° Le sociétaire seul profite des subventions et non la Société, car les versements sont faits à capital réservé pour le sociétaire.

On remarquera qu'aucun de ces motifs ne s'appuie sur un texte de loi.

Le seul passage où la loi est invoquée concerne un article peu important de nos statuts (approuvé cependant antérieurement par l'Administration.) — article que nous savons très bien depuis ne pouvoir être appliqué par la Caisse des retraites, dont nous n'avons jamais fait usage, et qui n'est aucunement en cause dans le litige actuel.

C'est donc de leur seule autorité, avec des raisons de principe, sous l'influence d'impressions personnelles que l'Administration nous refuse l'usage licite d'une loi faite pour tous.

En effet, la loi du 1<sup>er</sup> avril 1898 dit, article 22 : « Les pensions de retraite peuvent être constituées par le livret individuel. » Article 26 : «... Les subventions annuellement inscrites au budget du Ministère de l'Intérieur au profit des Sociétés seront employées à accorder à ces Sociétés des allocations 1<sup>o</sup> pour encourager la formation de pensions de retraite à l'aide du fonds commun ou du livret individuel, etc.... Pour chacune de ces affectations la répartition du crédit aura lieu dans les proportions et suivant les barèmes arrêtés par le Ministère de l'Intérieur. »

Le barème publié sous forme d'arrêté du 30 avril 1900 dit : « Les subventions sont établies sur les bases suivantes : Article 1<sup>er</sup>... 3<sup>o</sup> Le quart du versement global produit par l'ensemble des versements effectués les livrets individuels... Article 2 : Les subventions seront inscrites soit au capital réservé au profit de la Société, soit à capital aliéné suivant que les statuts en auront décidé. »

La loi est assez claire, elle doit aussi bien s'appliquer à nous qu'aux autres Sociétés nombreuses ou la retraite facultative légalement n'est pas adoptée par tous les membres.

En outre la loi ne fait pas de réserves, de catégories; en fixant des minimum de versements, de subventions elle s'applique par ce simple fait « à la petite épargne mutualiste ».

Elle n'a pas prévu qu'un médecin qui désire s'assurer 360 francs de retraite, qui verse dans ce but une fois 500 francs doit être déclaré gros capitaliste et mis hors la loi.

Je laisse de côté l'argument qui déclare qu'un sociétaire en versant ce capital réservé à son profit lèse la Société. Je pensais jusqu'ici que les Sociétés sont faites pour les sociétaires et non les sociétaires pour les Sociétés.

On remarquera que ce refus persistant de la direction de la mutualité ne concerne que la subvention échue, d'abord attribué, puis refusée.

Mais que s'il fait pressentir le refus des subventions futures, il ne les met pas en question.

Aussi notre Commission administrative a pensé que pour la première question, le passé, il y aurait peut-être lieu de recourir à la juridiction du Conseil d'Etat et de faire plaider nos droits devant cette Assemblée.

Nous nous occupons actuellement, auprès d'un avocat spécialiste, de savoir quelles sont nos chances de succès et le prix que nous coûterait cette intervention.

Quant à l'avenir la Commission croit qu'il y aurait lieu de chercher, malgré tout, avec une patience inlassable, les moyens d'user, pour nos retraites, de la loi de 1898.

On ne nous a jamais dit qu'on ne nous refusait pas l'application de la loi, car on le fait sans le dire, et on nous donne pour motif : « vous en usez mal. »

Nous allons donc demander à l'Administration de sortir de son rôle passif et de vouloir bien nous dire comment user de cette loi des retraites.

La lettre ci-jointe a été adressée dans ce but à la direction de la mutualité par notre intermédiaire administratif à M. le Préfet d'Indre-et-Loire, elle fera comprendre à nos membres cette question de l'organisation future de nos retraites :

MONSIEUR LE PRÉFET,

20 novembre 1910.

Dans une lettre que nous avons eu l'honneur de recevoir à la date du 9 mai 1910 vous nous informiez que la subvention que vous aviez proposée pour notre Société, en raison de versements opérés en 1908 sur les livrets individuels de nos membres, n'avait pas été sanctionnée par M. le Ministre.

Les motifs de ce refus, qui nous ont été confirmés par une lettre personnelle reçue directement de la direction de la Mutualité par M. le Dr Foucher, député d'Indre-et-Loire, membre de notre Société, sont les suivants :

1° « Sur les 83 membres participants de la Société, 23 seulement sont pourvus d'un livret. — Il semble que chaque adhérent devrait être titulaire d'un compte. »

2° « Les sommes inscrites sur les livrets sont fort importantes. »

3° « Si ces versements étaient continués pendant les 15 années réglementaires prévues par la loi du 1<sup>er</sup> avril 1898, ils formeraient des rentes supérieures à 360 francs. Ils ne sauraient donc être subventionnés aux termes de l'article 28 de la loi précitée. »

Comme notre Société par ses statuts s'est engagée à organiser un service de retraites ;

Que ses membres ont nettement et à plusieurs reprises demandé que leurs retraites soient effectuées à l'aide du livret individuel, qu'elles bénéficient des subventions auxquelles leur donne droit l'arrêté de 1900 concernant les livrets individuels ;

Nous venons vous demander de vouloir bien nous indiquer de quelle façon, dans l'avenir, il nous sera possible d'organiser ce service, en donnant, pour éviter de nouveaux refus, satisfaction à la direction de la Mutualité.

Notre Société a décidé de lever la première objection signalée plus haut en donnant à tous ses membres participants un livret individuel sur lequel elle effectuera le versement d'une première cotisation en vue de la retraite provenant des fonds sociaux votés dans ce but.

Mais nous ignorons comment lever les autres objections.

Il nous semble en effet difficile de fixer à nos membres une cotisation pour la retraite fixe, annuelle, la même pour tous les membres.

Nos sociétaires ont des âges très différents (nous sommes même autorisés à recevoir des mineurs).

Si nous fixons la cotisation de retraite à un chiffre assez bas pour qu'un sociétaire de 20 ans ne dépasse pas à l'âge de la retraite une rente subventionnée de 360 francs, pour un sociétaire de 40 ans cette cotisation sera insuffisante pour lui assurer à 55 ans, après 15 ans de présence, une rente de 360 francs.

Devons-nous, au contraire, établir pour chaque livret un chiffre de cotisation annuelle personnelle, en rapport avec l'âge du titulaire et établie de façon, en tenant compte des subventions et des cotisations, à donner une rente de 360 francs à l'âge de 50 ans ?

Ou bien devons-nous indiquer une quotité de cotisation uniforme fixée à un chiffre tel que dans tous les cas la rente produite après 15 ans de présence minimum atteigne 360 francs ?

En résumé, nous demandons qu'on veuille bien nous donner les instructions les plus détaillées et les plus précises pour que nous puissions faire bénéficier nos membres des avantages et des subventions prévus par la loi de 1898 pour les retraites constituées par les mutualités à l'aide du livret individuel.

Nous sommes prêts à nous conformer aux prescriptions légales qu'on voudra bien nous préciser.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

*Le Président,*

R. BOUREAU.

Nous tiendrons nos sociétaires au courant de ces négociations longues et laborieuses. S'il en est parmi eux qui aient à leur sujet des idées personnelles nous les prions de vouloir bien nous les communiquer.

Elles seraient peut-être utiles aussi bien aux bureaux de la Mutualité dont les tendances et les opinions semblent assez imprécises, qu'à nous-mêmes réduits à conduire la barque de notre Société au milieu d'écueils et de passes imprévues.

*Le Président,*

D<sup>r</sup> BOUREAU.

## ANTISEPTIQUE URINAIRE PAR EXCELLENCE

Dissout et chasse l'acide urique

ARTHRITISME

DIATHÈSE URIQUE

# URASEPTINE



GRANULÉ  
SOLUBLE

PRIX  
au Public : 5 fr.

Urotropine  
Helmitol  
Pipérazine

## ROGIER

Benzoate  
de lithine  
etc.

0,60 de principe actif par cuill. à café. — 2 à 6 cuill. à café par jour.

ÉCHANTILLONS ET LITTÉRATURE : **Henry ROGIER**, Pharmacien. Ancien Interne des hôpitaux de Paris  
3 et 5, Boulevard de Courcelles — PARIS — Téléphone 533-85 — Dépositaires à Tours : Pharmacies GUIBERT, PAULIN et GIRAUD

# STATISTIQUE SANITAIRE DE LA VILLE DE TOURS POUR 1910

Par le Dr Louis DUBREUIL-CHAMBARDEL  
Membre de la Société d'Anthropologie de Paris

Comme tous les ans, nous donnons aujourd'hui les résultats de la statistique sanitaire de la ville de Tours.  
L'année 1910, qui vient de s'achever, a donné les chiffres suivants :

1315 naissances.  
597 mariages.  
44 divorces.  
1484 décès.

et si nous comparons les chiffres de 1910 avec ceux de la moyenne des dix dernières années, 1900 à 1909, nous notons :

154 naissances en plus.  
101 mariages en plus.  
10 divorces en plus.  
44 décès en plus.

Par rapport à l'année 1909 nous pouvons constater les différences suivantes :

74 naissances en plus.  
3 mariages en plus.  
14 divorces en moins.  
30 décès en plus.

Au point de vue général la situation est donc bonne, mais il importe d'examiner ces chiffres en détail.  
Voici d'abord la statistique générale de l'état civil de la ville de Tours pour l'année 1910 :

1910	RÉPARTITION DES DÉCÈS (mort-nés non comptés) PAR AGE ET PAR SEXE								MORT-NÉS	RÉPARTITION DES NAISSANCES PAR SEXE					
	moins de 1 an	de 1 an à 19 ans	de 20 à 39 ans	de 40 à 59 ans	de 60 ans et au delà	TOTAUX	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin	TOTAUX	Illégitimes	MARIAGES	DIVORCES
JANVIER	11	10	29	33	68	151	65	86	7	62	73	135	38	47	4
FÉVRIER	8	13	14	32	60	127	68	59	6	47	66	113	20	35	2
MARS	11	5	20	34	54	124	76	48	6	48	61	109	29	23	3
AVRIL	16	12	27	43	67	165	90	66	6	67	59	126	43	105	3
MAI	15	10	24	32	53	134	77	57	9	50	60	110	24	36	5
JUIN	13	18	13	21	32	97	44	53	7	54	40	94	21	59	2
JUILLET	10	12	20	20	52	114	64	50	7	59	42	101	20	46	3
AOUT	9	9	13	23	37	91	45	46	12	68	35	103	17	38	2
SEPTEMBRE	12	13	22	32	49	128	79	49	9	60	48	108	27	47	5
OCTOBRE	11	7	13	24	46	101	59	42	16	55	55	110	25	74	5
NOVEMBRE	18	3	15	25	58	119	49	70	15	48	50	98	21	51	5
DECEMBRE	16	9	17	37	54	133	71	62	8	53	55	108	19	36	5
TOTAUX	150	121	227	356	630	1484	796	688	108	671	644	1315	307	597	44

A titre de comparaison nous donnons le tableau de l'année 1909 :

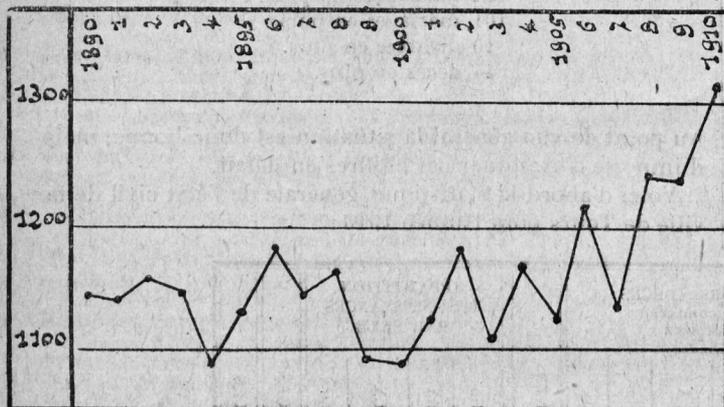
1909	RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR AGE (mort-nés non comptés) PAR SEXE								MORT-NÉS	RÉPARTITION DES NAISSANCES PAR SEXE					
	moins de 1 an	de 1 an à 19 ans	de 20 à 39 ans	de 40 à 59 ans	de 60 ans et au delà	TOTAUX	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin	TOTAUX	Illégitimes	MARIAGES	DIVORCES
JANVIER	15	17	17	28	57	134	62	72	14	51	47	98	21	39	2
FÉVRIER	9	10	18	22	58	117	63	54	10	65	51	116	29	42	1
MARS	13	14	20	33	92	172	94	78	10	58	37	95	29	32	3
AVRIL	12	12	23	25	49	121	70	51	4	61	51	112	28	68	7
MAI	8	15	13	31	56	123	66	57	8	47	45	92	23	28	8
JUIN	12	7	25	18	35	97	49	48	15	58	45	103	19	58	3
JUILLET	9	11	18	35	43	116	64	52	7	57	52	109	31	59	6
AOUT	24	20	16	29	30	119	53	66	12	63	52	115	24	49	9
SEPTEMBRE	7	11	14	24	41	97	54	43	10	47	40	87	19	46	2
OCTOBRE	16	6	18	23	44	107	55	52	4	54	50	104	22	70	6
NOVEMBRE	9	7	20	37	52	125	63	62	12	54	56	110	28	58	4
DECEMBRE	13	6	22	24	61	126	62	64	14	54	46	100	19	45	7
TOTAUX	147	136	224	329	618	1454	755	699	120	669	572	1241	292	594	58

### Naissances

Le chiffre des naissances, 1.315, est supérieur de 74 à celui de 1909 et de 152 à la moyenne décennale 1900-1909.

Depuis plusieurs années le nombre des naissances tend à augmenter à Tours et le chiffre obtenu cette année est probablement le plus élevé qui ait été atteint dans notre ville depuis plus d'un siècle.

Le graphique ci-dessous indique très nettement cette ascension lente, mais assez régulière, de la natalité à Tours.



Proportionnellement au chiffre de la population qui était au recensement de 1906 de 67.601 habitants, le taux de la natalité a été de 19,45 0/00.

Par rapport au sexe nous notons 671 naissances masculines contre 644 naissances féminines. Depuis quatre ans on remarque un excédent constant de naissances masculines. De 1907 à 1910 il est né 2.586 garçons et 2.353 filles. Ce phénomène n'est pas général en France où d'ordinaire il y a un léger excédent de naissances féminines; il ne s'est d'ailleurs pas toujours produit à Tours.

Le chiffre des naissances illégitimes est sensiblement en progrès. Il avait été de 246 en 1907, 270 en 1908, 292 en 1909, il est cette année de 304.

Il est assez difficile de déterminer les causes de cette augmentation de naissances illégitimes; peut-être faut-il incriminer l'existence de la *maternité secrète* installée à l'Hospice Général de Tours, et qui recueille chaque année un nombre assez important de femmes des départements voisins qui y viennent pendant les derniers mois de leur grossesse. L'augmentation de ces naissances irrégulières paraît d'autant plus surprenant que le nombre des mariages tend à augmenter dans notre ville depuis les facilités accordées pour la célébration de cet acte.

### Décès

Le chiffre des décès, 1.484, est supérieur de 30 à celui de 1909 et de 44 à la moyenne décennale de 1900-1909. A ce point de vue, la ville de Tours n'a pas suivi le mouvement général qui s'est manifesté en France où presque partout la mortalité de 1910 a été très inférieure à celle de 1909.

La mortalité est toujours plus sujette à varier d'une année à l'autre que la natalité. Le graphique suivant

montre ces variations depuis 1890, et indique des écarts de chiffres très considérables.

Proportionnellement à la population, le taux de la mortalité a été de 21,9 0/00.

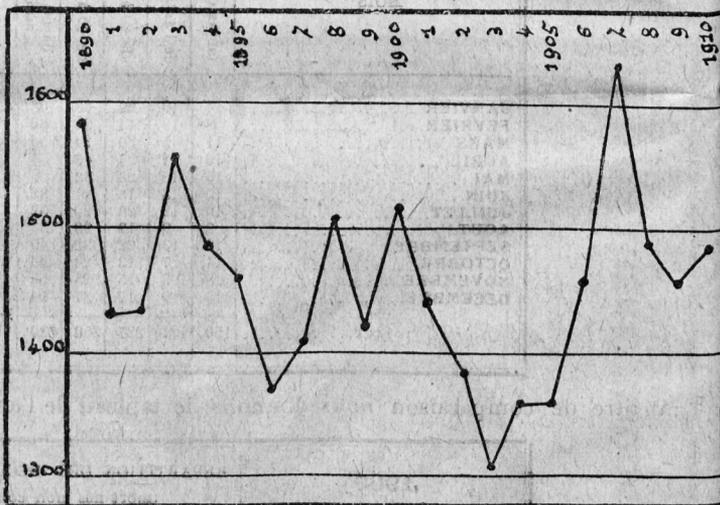
Le chiffre absolu des décès de Tours est loin de donner une idée exacte de la mortalité réelle de notre ville.

Il comprend en effet les décès de l'asile départemental d'aliénés dont la moyenne annuelle est de 90. Or il est évident que la plupart de ces décès concernent des personnes étrangères à la ville et qui ont été amenées de tous les points du département à l'asile où elles sont mortes souvent après un très court séjour.

Il comprend aussi les décès de l'hôpital militaire qui presque tous concernent des soldats qui étaient à Tours depuis moins de deux ans. Il faudrait aussi tenir compte des décès de malades étrangers et de passage survenu à l'Hospice Général (1) et dans les maisons de santé de la ville.

Il y aurait donc lieu, pour avoir une idée exacte de la mortalité de la ville de Tours, de défalquer du chiffre global 150 ou 200 décès environ, ce qui ramènerait le chiffre réel des morts à 1.300.

La mortalité infantile a été très élevée et on compte 150 décès d'enfants de moins d'un an. Le mois le plus meurtrier a été novembre avec 18 décès, et les moins meurtriers ont été les mois de février avec 8 décès et août avec 9 décès. Le chiffre du mois d'août est particulièrement faible comparativement à celui de 1909, 24; il s'explique



par la température douce, sans chaleurs ni sécheresses excessives qu'il a fait cet été.

Il existe toujours deux grands foyers de mortalité infantile: les vieux quartiers de la ville et la crèche de l'Hospice Général. Tant que les pouvoirs publics ne se préoccupent pas sérieusement des conditions hygiéniques des vieilles maisons de Tours, tant qu'une surveillance effective ne sera pas exercée touchant le coefficient d'aération, l'éclairage naturel et l'installation des lieux d'aisance dans les logements mis à la disposition de la population ouvrière, le chiffre de la mortalité infantile restera très élevé. Quant à la crèche de l'Hospice Général, malgré tout le dévouement du personnel médical et hospitalier, la mortalité élevée de ce service reste la même. Il est tout à fait

(1) Il y a eu 510 décès à l'Hospice Général en 1910.

**LES ÉNERGÈTES VÉGÉTAUX**  
SUCS PURS DE PLANTES FRAICHES Chimique & Physiologiquement titrés

# VALÉRIANE BYLA

\*SUCS DE SAUGE · DIGITALE · GENET · MUGUET · COLCHIQUE  
Chaque flacon 3:50. LES ÉTABLISSEMENTS BYLA JEUNE A GENTILLY (Seine)

RIGOREUSEMENT EXEMPT DE TOUS GERMES NOCIFS

## SUC PUR INALTÉRABLE DE VIANDE DE BŒUF CRUE

ASSOCIÉ AUX DIASTASES OXYDANTES DU PLASMA SANGUIN



# MUSCULOSINE BYLA

LE FLACON  
500 cm<sup>3</sup>  
8 FRANCS

LE 1/2 FLACON  
250 cm<sup>3</sup>  
4 F<sup>rs</sup> 50

PLASMA MUSCULAIRE  
AU MAXIMUM DE PURETÉ  
& D'ACTIVITÉ PHYSIOLOGIQUE  
CONTROLÉES

LES ÉTABLISSEMENTS BYLA JEUNE  
GENTILLY (SEINE)

AUTORISÉS PAR LE GOUVERNEMENT POUR LA PRÉPARATION DES PRODUITS ORGANIQUES

## CACODYLATE DE SOUDE CLIN

(Arsenic à l'état organique)

**Gouttes Clin :** 1 egr. de Cacodylate de Soude pur par 5 gouttes.

**Globules Clin :** 1 egr. de Cacodylate de Soude pur par globule.

**Tubes stérilisés Clin :** pour Injections hypodermiques.  
5 ou 10 centigr. de Cacodylate de Soude pur par tube. 670

LABORATOIRES CLIN. — COMAR & C<sup>ie</sup>, 20, Rue des Fossés-St-Jacques, PARIS.

## VIN NOURRY IODOTANÉ

Exempt de tout iodure alcalin, sans goût désagréable, d'une assimilation parfaite. Succédané de l'Huile de Foie de Morue.

Cinq egr. d'Iode combinés à dix egr. de Tanin par cuillerée à soupe.

INDICATIONS : Lymphatisme, Anémie, Menstruation difficile, 253  
Affections pulmonaires torpides, Convalescence des Maladies infectieuses.

DOSES : Adultes, une cuillerée à soupe avant ou pendant chaque repas.  
Enfants, une ou deux cuill. à café

## ERGOTINE BONJEAN

Médaille d'Or : Société de Pharmaciens de Paris.

**DRAGÉES** **AMPOULES**

à 0,15 centigr.

**SOLUTION**

stérilisées au (1/10°)

pour  
injections hypodermiques

Flacons d'Ergotine de 30 gr.

Tubes de 2 grammes.

LABELONYE & C<sup>ie</sup> 99, Rue d'Aboukir, PARIS.

## ANTHYLÈNE

Antiseptique général

(Aldehyde formique et essences)

SANS CUIVRE — SANS HG — ODEUR AGRÉABLE

Chirurgie — Obstétrique — Gynécologie — Désinfection

Pharmacie Brunot, Saint-Médard-en-Jalles (Gironde)

et toutes pharmacies

Echantillons gratuits sur demande à MM. les Docteurs.

## VIN DE LAVOIX (Beef-Lavoix)

à base de

Viande, Quinquina, Phosphate & Chaux

Contre : Anémie, Chlorose, Rachitisme, Hypoplasie, Gastralgie, Maladies des Os, Épuisement, et dans toutes les Convalescences ; régénère le sang, procure appétit, force et santé.

Grand Contrôle : 6, AVENUE VICTORIA, PARIS.

Dépôt dans toutes les Pharmacies.

## PAPAÏNE TROUETTE-PERRET

(Le plus puissant digestif connu)

Un verre à liqueur d'ELIXIR, SIROP ou VIN de

Papaïne de Trouette-Perret après chaque repas.

M. TROUETTE, 15, rue des Immeubles-Industriels, PARIS

## ÉTABLISSEMENT DE St-GALMIER

SOURCES

## BADOIT

NOEL, REMY ET LES CENTRALES

Société anonyme au Capital de 2.250.000 fr.

Les seules Eaux minérales de table

DÉCLARÉES D'INTÉRÊT PUBLIC

(12 Août 1897)

Vente par an : 20 MILLIONS de Bout.

Debit annuel des Sources : 100 MILLIONS de Litres

Eaux minérales, pures, limpides, gazeuses, anti-épidémiques. Elles sont les plus hygiéniques et recommandées par les autorités médicales.

PRODUITS PHYSIOLOGIQUES

**A. DE MONTCOURT**

49, Avenue Victor-Hugo, BOULOGNE-PARIS

**EXTRAIT  
Gastrique  
MONCOUR**

Hypopepsie

En sphérulines  
dosées à 0 gr. 125

De 4 à 16 sphérulines  
par jour.

**EXTRAIT  
Hépatique  
MONCOUR**

Maladies du Foie  
Diabète par anhépatie

En sphérulines  
dosées à 30 c/gr.  
en doses de 12 gr.  
En suppositoires  
dosées à 3 gr.

De 4 à 16 sphérulines p. jour  
De 1 à 4 suppositoires —

**EXTRAIT  
Pancréatique  
MONCOUR**

Diabète  
par hyperhépatie

En sphérulines  
dosées à 20 c/gr  
En suppositoires  
dosées à 1 gr.

De 2 à 40 sphérulines p. jour  
De 1 à 2 suppositoires —

**EXTRAIT  
ENTÉRO-PANCRÉATIQUE  
MONCOUR**

Affections intestinales  
Troubles  
dyspeptiques

En sphérulines  
dosées à 25 c/gr.

De 1 à 4 sphérulines  
par jour.

**EXTRAIT  
Intestinal  
MONCOUR**

Constipation  
Enterite  
muco-membraneuse

En sphérulines  
dosées à 30 c/gr.

De 2 à 6 sphérulines  
par jour.

**EXTRAIT  
de Bile  
MONCOUR**

Coliques hépatiques  
Lithiase  
Ictère par rétention

En sphérulines  
dosées à 10 c/gr.

De 2 à 6 sphérulines  
par jour

**EXTRAIT  
Rénal  
MONCOUR**

Insuffisance rénale  
Albuminurie  
Néphrites, Urémie

En sphérulines  
dosées à 15 c/gr.

De 4 à 16 sphérulines  
par jour

**CORPS  
Thyroïde  
MONCOUR**

Myxœdème, Obésité  
Arrêt de Croissance  
Fibrômes

En bonbons  
dosés à 5 c/gr.

En sphérulines  
dosées à 35 c/gr.

De 1 à 4 bonbons par jour  
De 1 à 6 sphérulines —

**POUDRE  
Ovariennne  
MONCOUR**

Amenorrhée  
Dysménorrhée  
Menopause  
Neurasthénie féminine

En sphérulines  
dosées à 20 c/gr.

De 1 à 3 sphérulines  
par jour

**AUTRES  
Préparations  
MONCOUR**

Extrait  
de Muscle lisse  
Extrait  
de Muscle strié  
Moelle osseuse  
Mycardine  
Poudre surrénale  
Thymus, etc., etc.

Toutes ces préparations ont été expérimentées dans les Hôpitaux de Paris. Elles ne se délivrent que sur prescription médicale.

Traitement de la Syphilis par les  
injections mercurielles intra-mu-  
culaires VIGIER.

Huile grise stérilisée indolore VIGIER à 40 %  
Seringue spéciale du D<sup>r</sup> Barthélemy et VIGIER  
pour injections d'huile grise  
Huile au calomel indolore VIGIER  
à 0 gr 05 par c. m. c.  
Huile au bi-odure de mercure indolore VIGIER  
à 0 gr 01 par c. m. c.  
Huile au Sublimé VIGIER à 0 gr. 01 par c. m.  
12, Bd Bonne-Nouvelle, Paris

**ÉPILEPSIE  
DRAGÉES GÉLINEAU**

*G. Goumier*  
SCEAUX (Seine).

**DRAGÉES au Lactate de Fer  
GÉLIS & CONTÉ**

Approuvées par l'Académie de Médecine  
Le FER le PLUS ASSIMILABLE  
Contre ANÉMIE, CHLOROSE, etc.  
Dose : Cinq centigrammes par Dragée.  
LABÉLONVE & C<sup>o</sup>, 99, Rue d'Aboukir, PARIS

**CHOLÉINE**

CAPSULES GLUTINISÉES  
A L'EXTRAIT INALTÉRABLE DE FIEL DE BŒUF

**CAMUS**

**MALADIES  
DU FOIE  
ENTÉRO-COLITE  
CONSTIPATION**

De 51 :  
Pharmacie CAMUS  
MOULINS (Allier).  
Echantillon et Littérature  
sur demande à MM. les Docteurs

GRANDS : FUTUREZELLE, 78, FAUBOURG ST-DENIS, PARIS  
DÉTAIL : CHAUMEL, 87, RUE LAFAYETTE, PARIS

**TOPIQUES CHAUMEL**

ENFANTS SUPPOSITOIRES CHAUMEL  
ADULTES SUPPOSITOIRES CHAUMEL  
PESSAIRES CHAUMEL  
MALADIES DES FEMMES OUVLES CHAUMEL  
BOUGIES CHAUMEL (URETHRALES)  
DIMENSIONS RÉDUITES DE MOITIÉ

à la glycérine solidifiée

GOUTTE — GRAVELLE — RHUMATISME

SONT COMBATTUS AVEC SUCCÈS PAR

**Sels de Lithine  
Effervescent**

**LE PERDRIEL**

Carbonate, Benzoate, Salicylate  
Citrate, Glycérophosphate, Bromure

Supérieurs à tous les autres  
dissolvants de l'acide urique  
leur action curative sur la  
thèse arthritique même.  
L'acide carbonique « naissant »  
qui s'en dégage assure l'efficacité  
de la Lithine.

Un bouchon-mesure représente  
15 centigr. de sel actif

Spécifier et Exiger le  
Le Perdriel pour éviter la substitution  
de similaires inactifs, impropres  
mal dosés.

LE PERDRIEL, Rue Milton 11, PARIS  
ET TOUTES PHARMACIES



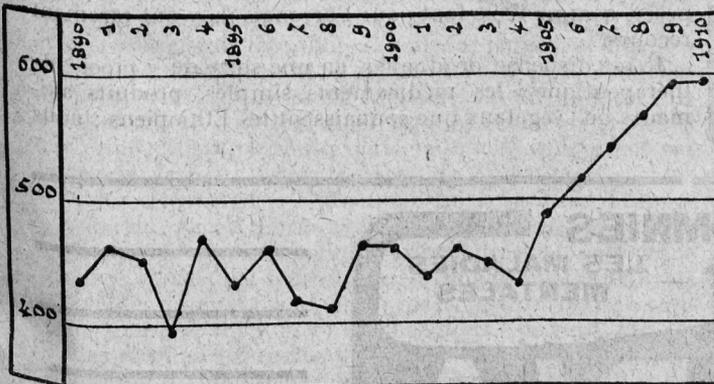
regrettable qu'à Tours, sur un chiffre de 1.300 naissances, nous ayons à déplorer 150 décès d'enfants de moins d'un an. C'est une proportion de plus de 11 0/0. Des mesures hygiéniques intelligemment prises pourraient réduire de beaucoup cette proportion qui est vraiment effrayante dans une année au cours de laquelle n'a sévi aucune épidémie meurtrière.

Il nous a été impossible d'utiliser les renseignements du service de l'état civil pour établir la statistique des décès par maladies. Les indications sont toujours trop vagues pour servir de base à une étude sérieuse. L'impression générale qui se dégage est que la proportion des décès par tuberculose est relativement minime. Contrairement à ce qu'on a dit et contrairement aussi à l'opinion courante, Tours n'est pas un foyer très actif de tuberculose ; la nature de son sol essentiellement perméable, l'aération constante qui se produit par suite de sa position sur deux grandes rivières, le climat tempéré sans grands froids ni chaleurs excessives, l'orientation générale de ses artères principales du N. au S. et de l'O. à l'E, l'habitude de se loger en particuliers avec jardins, sont des conditions hygiéniques très favorables. Aussi Tours est une ville où l'on vit vieux, où les épidémies sont rares. Sans vouloir devenir une station climatique, elle doit retenir de plus en plus les étrangers qui y sont attirés par les agréments de la province, ses souvenirs historiques, la grande pureté de langage de ses habitants. La crainte tout à fait injustifiée de venir dans une cité contaminée par la tuberculose, a ralenti très certainement pendant quelques années le mouvement des étrangers dans notre ville. Il faut bien qu'on sache que ce danger n'existe pas et que la proportion des décès par tuberculose est plus faible à Tours que dans la plupart des villes de même importance.

**Mariages**

Le chiffre des mariages 597 est supérieur de 3 à celui de 1909 et de 101 à la moyenne décennale 1900-1909.

Le graphique ci-dessous indique que le chiffre des mariages augmente de façon très régulière depuis 1904. Il y a eu 437 unions célébrées à Tours en 1904, et 597 en 1910 soit une augmentation de 160.



Nous avons indiqué il y a deux ans les raisons de ce phénomène :

- 1° Conséquence des lois récentes qui ont simplifié considérablement les formalités du mariage;
- 2° Conséquence de la loi du service militaire de deux ans, qui a abaissé la moyenne d'âge des nouveaux époux ;
- 3° Augmentation du chiffre des divorces depuis quel-

ques années. Il est à remarquer que les divorcés se remarient généralement très peu de temps après le jugement ;

4° Grands travaux exécutés à Tours et installation des ateliers du chemin de fer d'Orléans, qui ont attiré une proportion très grande d'hommes jeunes.

Il se produit à Tours un fait tout spécial. Le nombre des conjoints mariés en 1910 a été de 1194, c'est-à-dire bien supérieur à la moyenne des naissances (1100) pendant la période de 1885 à 1890. Ce fait est un symptôme très caractéristique d'un mouvement très intense d'immigration dans notre ville. Les résultats du recensement du mois de mars prochain nous renseigneront à ce sujet de façon très explicite, en nous indiquant une augmentation importante de la population depuis le recensement de 1906.

**Divorces**

Les fluctuations du chiffre des divorces à Tours depuis 20 ans sont peu importantes, mais accusent néanmoins une tendance à l'augmentation.

La moyenne décennale de 1890 à 1899 était de 26 ; elle a été de 34 pendant la période 1900-1909. Les chiffres des deux dernières années sont supérieurs à cette moyenne.

**Résumé**

Le tableau suivant indique les résultats généraux de la statistique sanitaire de la ville de Tours depuis 1890.

	NAISSANCES	DÉCÈS	MARIAGES	DIVORCES
1890	1145	1584	438	21
1891	1141	1430	462	23
1892	1150	1434	451	21
1893	1149	1555	398	22
1894	1081	1488	473	25
1895	1132	1466	433	32
1896	1179	1373	466	33
1897	1141	1416	422	29
1898	1160	1504	412	25
1899	1090	1424	467	24
1900	1088	1520	466	26
1901	1125	1441	441	20
1902	1180	1332	460	21
1903	1108	1307	450	41
1904	1163	1358	437	32
1905	1126	1359	485	43
1906	1220	1458	520	31
1907	1139	1635	541	36
1908	1244	1489	567	32
1909	1241	1454	594	58
1910	1315	1484	597	44
<b>MOYENNE 1890-1899</b>	1138	1467	442	26
<b>— 1900-1909</b>	1163	1440	496	34

## MÉDECINS &amp; MÉDECINE EN ÉTHIOPIE

Par le D<sup>r</sup> MÉRAB, de la Faculté de Paris

Médecin particulier de S. M. I. le Négus Ménélik II

(Suite)

Je n'ai pas vu un seul cas de tétanos pendant mon séjour de 2 ans en Ethiopie, et pourtant Dieu sait les matériaux qu'on met sur les plaies des hommes et des animaux; c'est évidemment au soleil qu'on est redevable de la rareté de ce fléau à ces hauteurs et à cette proximité de l'équateur.

Plus curieux est de voir attribuer à la lumière solaire réfléchi par une flaque d'eau ou un miroir, à la lueur de la lune, les mêmes influences néfastes. Dans les cérémonies religieuses, comme la procession du *Tabot* (Arche d'Alliance) il y a des dais et des parasols dont le but est autant de protéger contre le soleil, et l'« œil », que d'ajouter au luxe de la fête.

Il en est de même de l'air frais et vivifiant du dehors : quand les indigènes dorment ils se croiraient empoisonnés s'ils respiraient de l'air pur; ils ferment autant que possible leurs portes et fenêtres; ils se mettent aussi nombreux que possible à coucher dans la même pièce; leur « alga » (lit) est dans une sorte de tente ou de baldaquin dressé dans l'intérieur de la maison, formé de draps blancs jamais blanchis qui tiennent par de nombreux cordages aux colonnes et aux murs de la rotonde primitive qui constitue la demeure de l'indigène. Comme si cela n'était pas suffisant, ils s'enveloppent complètement dans leur chauma; la bouche surtout et le nez sont cachés. Ce fut toujours un mystère pour moi de savoir comment ces gens peuvent respirer dans ces conditions; quand ils sont malades ils redoublent de soins antihygiéniques; plus d'une fois toute ma visite a consisté à écarter ces draps ou les déchirer de colère, pour toute médication.

Voilà comment l'Abyssin. l'homme du grand air, se soigne quand il est malade. J'en trouve une raison dans ce fait connexe que la femme abyssine a horreur du soleil, du grand air, pour se conserver le teint frais et aussi blanc que faire se peut, car le teint blanc est, avec les petites mains, les petits pieds et l'embonpoint, le principal élément de la beauté féminine en ce pays. En Ethiopie, les gens d'un certain rang craignent le soleil et cherchent la réclusion à l'ombre chez eux, tout comme chez nous, l'étiolé des grandes villes recherche le séjour à la campagne. — Une autre raison est la crainte de l'insolation, qui

est rare, il est vrai, parmi les indigènes. Leur peau noire arrête autant les rayons chimiques que lumineux; mais on met sur le compte du soleil certains états fébriles et infectieux, un embarras gastrique fébrile, une gastro-entérite, diverses formes de grippe, c'est leur fameux *mitche* qu'ils traduisent par insolation parce qu'ils l'attribuent au soleil. Je ne sais pas ce qu'on n'attribue pas au *mitche*, et partant au soleil: les fausses-couches, les présentations non céphaliques des enfants, les morts-nés... En ce pays le soleil n'a d'égal en sclérotasse que le « bouda » ou mauvais œil.

Les Abyssins ne connaissent aucun moyen d'investigation médicale: ausculter, percuter, tâter le pouls, prendre la température, analyser les urines, les crachats. On a lieu de s'étonner qu'on ne sache pas en ce pays tâter le pouls, quand on pense que ce merveilleux et si profond moyen de diagnostic et d'indications thérapeutiques, « le pouls étant une dépendance de l'âme » comme on disait, est connu depuis Hérophile, de l'Ecole d'Alexandrie. On ne peut mettre pareil manquement que sur le compte de l'indolence des Abyssins à s'instruire au moins chez leurs voisins les Coptes. Ils ne se basent que sur les signes subjectifs: douleurs, toux, crachats, palpitations, dysurie... qu'accuse le sujet; ou bien sur des manifestations qui sautent aux yeux (plaies, fractures, maladies vénériennes).

Ils ne savent ni peser, ni mesurer; la dose exacte ne leur hante pas le cerveau; l'« à peu-près » les satisfait; tout se donne à l'estimé, à vue d'œil, à la pincée, à la poignée, le contenu d'un gobelet en corne, « de quoi couvrir la paume de la main » « de quoi remplir le creux de la main », la valeur d'une bouchée, d'une prise de tabac, de quoi combler la « tabatière anatomique, » etc., etc. Pour le poids du thaler (27 gr. 77) et divisions, ils savent peser, comme ils le font pour l'or, mais ils y ont rarement recours.

Je me dispense de donner, en une sorte de « précis de thérapeutique » les médicaments, simples, produits animaux ou végétaux que connaissent les Ethiopiens; nous

**CONTRE LES INSOMNIES****LES AFFECTIONS SPASMODIQUES — LA DOULEUR — LES MALADIES MENTALES****VERONIDIA**

0.25 de Diéthylmalonylurée par cuillerée à bouche.

DOSE: 1 à 3 cuillerées à bouche par jour dans de l'eau.

**TOLÉRANCE PARFAITE — SOMMEIL NORMAL — GOUT AGRÉABLE**LABORATOIRES BUISSON & C<sup>o</sup> — ARCUEIL (Seine)

les verrons au fur et à mesure des maladies et de leurs traitements. D'une façon générale la pharmacopée abyssine ne se contente pas de celle d'Hippocrate (laxatifs, sudorifiques, solution de miel naturelle ou fermentée très usitée ici) ; elle imite les premiers pharmaciens parus à Rome qui délivraient le sang de chauves-souris, les intestins d'hippopotames et d'éléphants, chair de serpents, etc. Comme à Rome aussi on confond volontiers apothicaires et herbolistes ; ceux-ci ont un quartier à la foire. Les épiciers (si on peut appeler ainsi les marchands qui étalent par terre toutes sortes de produits) vendent aussi certains *médhanit* venus de l'étranger (salsepareille, racine ou poudre, sulfate de cuivre, sel anglais...), tout comme chez nous jusqu'à Louis XII, qui est le premier à avoir décrété que les apothicaires pouvaient exercer l'épicerie (qui peut plus peut moins), mais que les épiciers ne devaient plus débiter de drogues. Je me permets d'ajouter qu'à Adis-Abéba, en 1910, tous les épiciers et merciers Indiens ou Européens, délivrent l'iode de potassium, les pilules de Ricord, la quinine, l'huile de ricin, le sel d'Epsom, du laudanum, de l'acide phénique, les balsamiques et toutes sortes de spécialités, sans omettre le coton hydrophile plus ou moins aseptique. Il n'y a pas encore de pharmacien dans la capitale ; il n'y en a dans aucune autre ville de l'empire, où les médecins sont pourtant nombreux (il y en a dix à Adis Abéba).

Les remèdes indigènes peuvent être divisés en quatre groupes :

1° *Remèdes efficaces* : kousso, *o guert*, dans l'helminthiase ; salsepareille dans l'avarie ; estomac cru comme digestif.

2° *Remèdes nuisibles* : la bryone dans la grippe ; « savon végétal » dans l'urétrite

3° *Remèdes indifférents ou charlatanesques* : racine de molène ou bouillon blanc dans la variole ; le *chikoko-gomène* dans la lèpre ;

4° *Remèdes ou moyens de suggestion* : bastonnade de branche de saule dans la rage ; les amulettes ; vaporisation de plantes anodines dans les dystocies....

Les préparations galéniques ne se font pas avec n'importe quel excipient ; l'eau elle-même, pour servir à l'apprêt de potions, doit être prise à la rivière à une heure matinale, telle « que l'oiseau n'y ait pas encore trempé le bec » ; l'huile doit être, dans tel cas, de l'huile d'olive, dans tel autre celle de *noug* (*Guizotia Abyssina*) ou de *souf* (composées liguliflores à fleurs jaunes et à petites graines noires pour l'une, à graines plus grosses, blanches et comparables à celles du tournesol, pour l'autre). La vaseline et la lanoline, ainsi que le beurre de cacao, la glycérine et autres sont avantageusement remplacés par le beurre, frais ici, rance là, vieux de 10 ans et plus, dans d'autres circonstances. Ailleurs c'est la graisse d'hippopotame qui guérit. Certains électuaires, opiat ou embrocations plus ou moins magiques exigent la graisse épiploïque du bouc châtré, ou de la chèvre, la poudre de piquants de porc épic, du miel blanc ou du rosai, ou encore d'un troisième genre de miel inconnu chez nous, produit par de petites abeilles qui ruchent sous le sol comme des fourmis ; *talla* (bière) de premier ou de second trait, du marc ou de la lie du même produit, etc., etc. Ce miel aigrelet et fluide comme une solution épaisse de notre miel, dit *lasma-mâr*, est d'ailleurs une panacée universelle contre les plaies aussi bien que contre les douleurs internes abdominales ou thoraciques, d'autant plus héroïque qu'il est rare et cher. — Ce qui est surprenant c'est qu'on ne connaisse guère les tisanes si employées depuis Hippocrate et que nos mamans ont heureusement sauvées de l'oubli ;

pas plus que les apozèmes, tisanes à simples variés ; le petit lait est usité.

Chaque médecin a ses médicaments, comme je l'ai dit plus haut ; ceux que je signale au second chapitre sont ceux d'un Abyssin instruit et fort intelligent ; ils peuvent être parfaitement inconnus des autres. Je tiens à en prévenir ceux qui seraient tentés de les contrôler. Cela provient de ce que la science est loin d'être codifiée chez ce peuple en un corps d'enseignement officiel.

Une chose que j'ai beaucoup admirée, ce sont les pratiques de suggestion, je ne dis pas seulement des magiciens mais de ceux qui portent le nom de *ouaguicha* (médecin) ; on peut dire que tout leur art est affaire de suggestion et de consolation. Les praticiens indigènes sont à tel point pénétrés de ce pouvoir presque surnaturel qu'ils avouent eux-mêmes que leurs remèdes perdraient toute efficacité s'ils étaient connus des malades. Aussi se gardent-ils bien de les indiquer à leurs clients, et encore moins de les divulguer. — Voici un fait typique que je me permets de relater : une pauvre vieille arrive dans mon dispensaire, et pour toute réponse aux demandes, déploie le bout de sa ceinture où elle avait noué quantité d'insectes, des coléoptères d'une petite espèce ; elle m'explique que tout cela lui a été retiré des yeux et des oreilles par un médecin indigène. Voici ce dont il s'agissait : la pauvre femme avait une conjonctivite granuleuse et une otite scléreuse : c'étaient ces insectes qu'elle entendait bruire dans ses oreilles ; c'étaient aussi eux qui donnaient cette sensation de gravier fin dans les yeux, spéciale à la conjonctivite granuleuse. En plus des médications précaires dont on dispose en pareilles circonstances, je n'ai été ni plus ni moins habile que le malin Abyssin, en lui extrayant, à mon tour, des yeux et des oreilles, à sa plus grande satisfaction, plusieurs de ces gênants hôtes que je lui soustrayai d'abord de sa collection sans qu'elle s'en fût aperçue. En Europe, il arrive parfois qu'on opère une malade de lézards, de crapauds ou de serpents qu'elle a dans le ventre. Ce moyen de guérir les obsédés ou les hallucinés, ou du moins de consoler les incurables, n'est donc pas inconnu de nos praticiens Gallas ou Abyssins.

Encore un exemple entre cent du pouvoir de persuasion des uns et de la suggestibilité des autres : un jeune homme se présente déclarant qu'il a reçu une « gifle du diable ». Après un interrogatoire serré, on arrive à apprendre que c'est un prêtre qui lui a déclaré cela, et que c'est pour cette raison qu'il est devenu incurable de sa... chaude-pisse ! Il est dans un état d'asthénie mentale remarquable, et l'on doit se demander si la gifle qui l'a mis si bas n'est pas la décevante déclaration du charlatan qui a voulu se tirer ainsi d'affaire de son insuccès thérapeutique. — A propos de « la gifle du diable » on sait qu'en Abyssinie les prêtres font accroire qu'il ne faut pas entrer dans une église s'il n'y a pas d'offices ; elle est pleine de diables (1) qui donnent une gifle à l'imprudent et le rendent ainsi malade. De même on ne doit pas entrer dans le « saint des saints ou troisième enceinte des églises (les églises sont des rotondes à trois enceintes dont les deux extérieures servent au peuple et l'intérieure au clergé seul), sans être dans certaines conditions, que nous énumérons au chapitre *Religions*, sous peine d'être frappé de la lèpre.

Pas plus tard qu'hier je suis appelé auprès d'une malade qui tombe tous les deux ou trois jours dans un état de stupeur voisin de la catalepsie ; je porte le diagnostic d'hystérie sur fond anémique, et j'ordonne en conséquence de l'hydrothérapie et des toniques. C'était une

petite esclave Chankalla : le propriétaire trouve encombrante l'exécution de l'ordonnance ; il essaie le remède abyssin indiqué en pareille maladie qu'ils appellent *ganène* (possession diabolique) et qui comprend tout le groupe de psychoses et hystéries à surexcitation ou à dépression, ainsi que la folie circulaire : une étoupe de coton imbibée d'huile d'olive pure et placée en tampon dans le nez, non sans prononcer des paroles magiques. Effet immédiat et définitif. Cette jeune esclave, que j'ai revue, se porte admirablement bien et travaille depuis, même la nuit à moudre le grain ou à raccommo-der le chamma de ses patrons. — Je connais tel médecin indigène qui a guéri, aussi bien que Charcot, des paralysies d'origine évidemment hystérique : tant il est vrai que le médecin agit par la dose d'ascendant qu'il peut posséder de sa nature, ou acquérir, sur ses malades !

Voulez-vous que dans certains autres cas le médicament n'ait pas un effet psychique intense et ne stimule les réactions nerveuses quand il est préparé de la façon suivante : le molène ou bouillon blanc (*scrofularia verbas-cum*) est déraciné avec une pioche en bois d'olivier sauvage ; après avoir creusé, il faut l'arracher avec la main gauche, et non la droite, comme on serait tenté de le faire ; ce doit être fait par un jeune homme qui n'a pas encore connu de femmes ; il faut en couper sept racines, prises sur sept pieds différents, etc., etc... on sèche, on triture, on mélange avec de l'huile de *noug* ; oindre enfin, de cette mixture, les parties atteintes. Tel est le remède souverain de la variole !

Les médecins indigènes connaissent des sucs et des macérations de simples extrêmement actifs ; ils connaissent surtout des poisons dont l'usage serait fréquent à en croire la crainte d'empoisonnement qui hante les indigènes. Dans les grandes villes je suis sûr que beaucoup d'entre eux cachent sous la rubrique de « remèdes indigènes » des médicaments d'Europe d'une efficacité éprouvée. Il est certain qu'ils emploient le proto ou le bi-chlorure de mercure dans la syphilis, de même le sulfate de cuivre contre les plaies de cette origine. Ils les manient sans aucun discernement. En janvier 1909, deux hommes de mon voisinage se reconnaissent avariés ; une femme d'une certaine classe leur promet la guérison au moyen de macération de simples ; elle en prépare trois verres dont elle garde un pour elle-même et s'engage à le boire la première comme gage de bonne foi ; la voyant faire, les deux clients prennent aussi la médecine sans hésiter ; quelques minutes après tous les trois gisaient inanimés. Il est probable que cette « doctoresse » avait mis dans ses potions une dose anormale d'une drogue européenne. — Dans un autre

cas, un Italien s'adressant à un Abyssin pour une uréthrite, en reçoit une potion qui lui causa des vomissements et une diarrhée incoercible pendant quatre jours. La même mésaventure est arrivée à plusieurs Grecs. Avec la médecine abyssine on est en droit de répéter ce que Montaigne disait de la médecine du xvi<sup>e</sup> siècle : « Lorsque les vrais maux nous manquent, la science nous preste les siens. » Dans la main de ces terribles enfants que sont les Abyssins, les médicaments sont des armes à deux tranchants frappant tantôt le mal et tantôt le malade. Mettez-les entre les mains les produits variés de notre pharmacie et vous les verrez faire les mixtures les plus discordantes, des « mélanges aussi étonnants que détonnants » selon l'humoristique expression de mon maître le Professeur Huchard.

Comme contre-poison, voici celui qui a conquis la confiance générale, contre n'importe quel empoisonnement d'origine végétale : gésier de poulet écrasé entre deux pierres et avalé en une seule fois ; si cela répugne, ce qui arrive chez ces mangeurs de chair crue, car on ne mange jamais crue la chair d'oiseaux, on peut le prendre dilacéré dans un bouillon.

Nous avons dit que les Abyssins ignorent la cause des maladies ; ce qui ne veut pas dire qu'ils n'en mettent pas une de leur invention à l'origine de toute indisposition : le positif faisant défaut, le faux ou le superstitieux le remplace. N'en est-il pas de même chez nous ? toute femme qui a un cancer du sein le rapporte à un coup reçu ; tout enfant qui souffre d'une coxalgie, a fait une chute en sautant, etc. On scrute son passé pour trouver un événement auquel rattacher le mal. Chez les Abyssins on ajoute en plus le merveilleux. Au moment où j'écris, je suis interrompu par un malade qui vient me consulter ; pendant qu'il mangeait, il a perdu tout à coup l'appétit ; en regardant par la porte qu'il avait omis de fermer par un rideau, il voit passer un vieux mendiant ; pensant bien que c'est le « regard » de ce bonhomme qui lui a causé ce dérangement, il l'appelle pour partager avec lui son repas : c'est le moyen de prévenir le « mauvais œil » ; mais le mendiant avait disparu, lui laissant une anorexie qui persiste depuis une semaine. En l'examinant, il ne fut pas difficile de trouver un vulgaire embarras gastrique qui avait même été fébrile au début. Voici d'autres préjugés : le « coup de soleil » (*mitche*, embarras gastrique, influenza) s'attrape quand au sort de chez soi sans s'être lavé les mains après avoir mangé d'un plat indigène aux graines de lin. — Il y a une variété d'aigle nommé *djibril*, dont la chair sert de remède dans les calculs néphrétiques : si son ombre passe sur vous, vous mourez

## ANÉMIES-CHLOROSE-ASTHENIES

“Le Protoxalate de Fer est le meilleur des Ferrugineux” Prof. Hayem

# FEROXAL

GRANULÉ

Une cuillerée à café renferme 0g10 de Protoxalate de Fer naissant en combinaison avec le Phosphate de soude qui en assure la tolérance.

ASSIMILATION PARFAITE

Dose :

1 à 2 cuillerées à café aux repas

PAS DE CONSTIPATION

GOUT EXQUIS

LABORATOIRES BUISSON et C<sup>ie</sup>, ARCUEIL (Seine)

dans l'année courante. Le même oiseau est censé causer les suppurations intarissables qui rongent les dos des mulets mal sellés, par son ombre léthifère. Les Abyssins les plus sérieux croient à cette cause fortuite et vous assurent que les mulets se cabrent puis s'abattent si pareil oiseau plane dans les airs à des distances incommensurables. — Si vous avez rendu votre déjeuner par suite d'une indigestion, c'est que pendant votre repas, un homme a passé qui a jeté un regard d'envie sur votre cuisine. Nous relations ailleurs bien d'autres préjugés, dont le nombre diminue sans cesse, faut-il le dire, à l'éloge des Abyssins, qui sont assez courageux pour renoncer à toute erreur démontrée telle.

Dans une opération point d'anesthésie locale ou générale ; dans beaucoup de pays de l'Orient, pour percer le lobule de l'oreille aux petites filles, les vieilles femmes savent flageller avec des tigelles d'ortie-grièche de façon que la douleur factice qui en résulte empêche l'autre d'être perçue. Ici, même pas cela. Avec les nombreux simples dont ils disposent, les Hakimes indigènes auraient bien pu essayer de créer une insensibilité au moins suggestive ; non, rien de tout cela ; c'est à peine si l'on connaît la compression prolongée des carotides au cou. Ils n'ont d'ailleurs que faire : à voir leur cuisine, on est étonné de l'insensibilité nerveuse des Abyssins, à tel point, disons-nous, qu'on les dirait atteints de *malacia* ; eh bien, il en est de même de leur sensibilité à la douleur : on peut les tailler, les coudre, les saigner, les amputer d'un doigt, de la main ou du pied (ce qui est fréquent, puisque c'est la peine portée contre les voleurs par le code civil du pays, le *fetha-néquist*), sans qu'ils poussent un cri. Les Européens n'usent guère avec eux de chloroforme, de cocaïne, ou de stovaine sous la peau ou dans la moelle.

Les indigènes ont des idées étranges sur les médecines et médecins européens. Un homme âgé vient me demander « le médicament » — « Quel médicament ? lui dis-je ; nous ne donnons pas de médicaments sans avoir visité le malade » — « Le médicament » reprit-il, en montant la voix. Il s'imaginait qu'il n'y a qu'un médicament, quelque « Kouso » européen qu'on donne à tous et qui guérit tout le monde, de n'importe quelle maladie, y compris la vieillesse : il croyait réaliser la fameuse panacée rêvée par nos fameux prédécesseurs les alchimistes ; le bon vieux s'éloigna désolé de s'être si pitoyablement fourvoyé sur le compte de la médecine « frandjie » et je crois bien qu'il recourut aux médecins indigènes si remarquables de hardiesse et de sang-froid ; si plein de confiance en eux-mêmes, de cette confiance imperturbable si nécessaire à tout bon médecin, comparable à cette foi qui transporte les montagnes ; forts enfin de cet ascendant et de cette fascination qui leur donne un pouvoir réel sur leurs compatriotes. D'autant plus que généralement les indigènes ont horreur des remèdes européens : « Que Dieu me fasse mourir plutôt que de prendre un remède frandji. » disent les Abyssins de vieille race. Comment voulez-vous qu'il en soit autrement quand les agissements de certains faux-médecins ont contribué à donner aux vrais une si funeste réputation.

Les Ethiopiens prennent facilement leurs médecins pour des vétérinaires. Il paraît que l'inverse a aussi lieu. Un petit chef m'attend dans la cour pour me surprendre au saut du lit, et me présente une chienné caniche. Je le congédie en lui démontrant que je ne pouvais soigner à la fois son Empereur et son chien ; il part tout navré, me gardant une petite dent aussi inoffensive, d'ailleurs, que la canine de sa petite amie. — Un autre parut encore moins convaincu

de mon raisonnement et s'éloigna en me jetant un de ces regards tors sur le sens desquels d'instinct on ne se trompe pas : il avait l'air de se demander si le gouvernement me payait pour ne pas soigner son chien.

Enfin, en ce pays, on n'est pas très tendre envers les médecins ; au lieu de dire : « Docteur N. a soigné un tel dans sa dernière maladie », on dit, sans tour oratoire et plus laconiquement : « Docteur N. a tué un tel ! » et l'on vous cite à l'appui tel Ras, tel Dédjaz, tel Fitaorari..... Il en va tout autrement si vous guérissez votre client. Il vous est très reconnaissant des services médicaux que vous lui avez rendus ; il vous en sait gré toute sa vie et vous le prouve par tous les cadeaux qui sont en son pouvoir de vous faire (vache, mouton, pot de beurre ou de miel) et surtout par tous les éloges d'un genre hyperbolique autant que d'un air sincère dont l'Abyssin a le secret. Jamais cependant il ne débourse les honoraires d'une consultation, et, chez eux, s'il fallait attendre de la clientèle urbaine pour vivre, véritablement la médecine tuerait « de faim ou de fatigue ». Mais si vous voulez bien donner vos soins gratuitement, appliquez-vous le vers de Bouillet et méditez-le :

Dans le corps médical on a cela de beau  
De ne croiser les bras qu'au fond de son tombeau !

Ce serait ici le lieu de parler de toutes les coutumes qu'on peut grouper sous la rubrique d'« hygiéniques » : épilation mensuelle, toilette intime bi-quotidienne, fumigations, les deux bains généraux annuels, etc., mais ces détails trouvent autant leur place dans les « Impressions d'Ethiopie » (*Vie Abyssine*, chap. VIII). Rappelons seulement ici que l'indigène va toujours pieds nus depuis son enfance jusqu'à la vieillesse, dans la saison sèche comme pendant la saison des pluies diluviennes qui durent de juin à septembre, et transforment le pays en marécages, avec un froid humide et pénétrant sur le plateau éthiopien dont l'altitude varie entre 2000 et 4000 mètres. Tout le monde a cette coutume hygiénique, depuis le plus pauvre jusqu'aux Ras et au Négus ; c'est un des éléments de force de ce peuple peu ordinaire. Le chanoine Kneip n'a rien inventé qu'une vieille nouveauté en nous parlant de patinage dans la neige et les prés humides, pieds nus ; la méthode est connue depuis des temps immémoriaux parmi ces gens qu'on taxe trop facilement de barbares. Ici, il est de bon ton et de mise correcte d'être pieds nus, tandis que les sandales, chaussures indigènes, sont usitées par la gent domestique et chargées plus souvent sur les épaules que portées aux pieds : elles servent surtout contre le sol brûlant pendant les voyages. Quant aux chaussures européennes, on peut estimer à une dizaine les Abyssins qui en usent. On va également toujours tête nue ; la mode des chapeaux de feutre s'introduit cependant plus que celle des bottines. Je m'arrête là ne voulant pas faire double emploi de ce sujet.

Vous entendez dire partout et vous lisez dans tous les auteurs que les Ethiopiens vivent très vieux, et il y avait une tribu ancienne, parmi les 50 ou 100 peuplades que comptait le pays au temps d'Hérodote et de Diodore de Sicile, qu'on appelait même les *Macrobiens*, de même qu'il y avait les *Mégabares* à côté des *Pygmées*.

Je ne puis souscrire à cette opinion ; dès 50 ans les Abyssins ont l'air âgé ; les hommes de 60 et 70 ans sont nombreux, il est vrai, mais au-dessus ce sont des raretés ;

Les octogénaires et les centenaires sont bien plus nombreux en Europe, surtout en Turquie. Je crois cependant que la moyenne de la vie est supérieure à la nôtre qui est, au  $xx^e$  siècle, de 48 ans (augmentation de 10 ans sur celle du  $xix^e$  siècle); cela tient à la rareté de la tuberculose et de l'alcoolisme, comme nous l'exposerons au chapitre II, ainsi qu'à celle du cancer qui est bien moins fréquent que chez nous; des statistiques que j'ai entreprises dans mon dispensaire et que j'espère compléter, m'ont prouvé ces divers points. Il faut ajouter qu'il est difficile d'avoir l'âge exact d'un homme en ce pays où il n'existe aucun registre d'état civil ou ecclésiastique; si vous interrogez quelqu'un sur son âge il vous dit: « Au temps du Négus Théodoros II ou du Négus Jean VI, j'avais tel âge » ou du moins, « j'étais soldat, je chassais, j'étais gobèze » (adulte et brave). A vous de savoir que Théodoros II est mort en 1868 et Jean VI, prédécesseur de Ménélik II, en 1889; à vous également d'estimer l'âge d'un soldat abyssin, d'un chasseur, d'un gaillard.... Il vous dit encore: « J'ai vu passer tant de fêtes de *Maskale* (la croix, fête nationale chez ce peuple qui a tant lutté pour la défendre contre le croissant). Toutes ces incertitudes vous obligent à une approximation de 10 ans environ; il n'y a pas de quoi satisfaire un statisticien!

Le Galla, généralement mangeur de légumes et buveur de lait ou de tedje (hydromel) peu fermenté, vit notable-

ment plus vieux que l'Abyssin ami du « *brondo* » et du « *birilli* » (carafon dans lequel se boit, à le régaler, la boisson nationale).

Nous faisons ailleurs le parallèle entre les deux races dominantes de l'Ethiopie du Nord et le Galla du Sud. Les différences qu'on observe sont évidemment dues au régime alimentaire respectif des deux peuples. L'Abyssin est vif, pétulant, fier, brave, colère, chicanier, éloquent, intrigant, inconstant; commerçant retors et astucieux, avide de réaliser immédiatement ses efforts et de s'enrichir vite; guerrier et chasseur; plus ou moins idéaliste et artiste; théologien ergoteur, métaphysicien, superstitieux et magicien. Le Galla, au contraire est calme, doux, patient, droit, franc; ami des travaux de la campagne qui demande de la longanimité, modéré dans ses désirs; ne demandant qu'à vivre en paix, pour « voir errer ses bœufs », et multiplier ses troupeaux; pacifique, sinon encore pacifiste; terre-à-terre dans ses conceptions philosophiques et artistiques; sans religion, peut-on dire, malgré son vague fétichisme consistant à oindre un arbre de beurre et à danser autour en invoquant *Owakka* (Ciel-Dieu). Or, si nous examinons le régime de l'un et de l'autre, nous constatons que l'Abyssin mange au moins 10 fois plus de viande crue que le Galla, boit deux fois plus de bière, quatre fois plus d'hydromel et cent fois plus d'eau-de-vie. Le Galla ne mange la viande que 2 ou 3 fois par mois et ne s'enivre

# HISTOGENOL

EMPLOYÉ DANS LES  
HOPITAUX de PARIS  
Sanatoria

Dispensaires antituberculeux.

COMMUNICATIONS  
à l'Académie des Sciences;  
à la Société de Biologie et  
de Thérapeutique.

THÈSE

sur l'HISTOGENOL présentée  
aux Facultés de Médecine de Paris  
et de Montpellier.

Médication  
Arsénio-phosphorée  
organique

L'HISTOGENOL NALINE est indiqué dans tous les cas où l'organisme, débilité par une cause quelconque, a besoin d'une médication réparatrice puissante; dans tous les cas où il faut relever l'état général par l'amélioration de la composition du sang, la reminéralisation des tissus et le retour à la normale des réactions intraorganiques.

TUBERCULOSE, BRONCHITES, LYMPHATISME, SCROFULE, ANÉMIE  
ASTHME, NEURASTHÉNIE, DIABÈTE, AFFECTIONS CUTANÉES  
FAIBLESSE GÉNÉRALE CONVALESCENCES DIFFICILES, ETC.

Echantillons: Laboratoires A. NALINE, 12, Rue du Chemin-Vert, à VILLENEUVE-LA-GARENNE (Seine)

à base de  
Nuclarrhine

FORMES et DOSES:  
ÉLIXIR, ÉMULSION  
GRANULE  
2 cuillerées à soupe par  
jour.

COMPRIMÉS  
4 à 6 comprimés par jour  
AMPOULE  
1 ampoule par jour.

## Nouveau Traitement de la SYPHILIS

# HECTINE

(Benzosulfone-paraaminophénylarsinate de soude).

**PILULES** (0,10 d'Hectine par pilule).

Une à deux pilules par jour pendant 10 à 15 jours.

**GOUTTES** (20 gouttes équivalent à 0,05 d'Hectine).

20 à 100 gouttes par jour pendant 10 à 15 jours.

**AMPOULES A** (0,10 d'Hectine par ampoule).

**AMPOULES B** (0,20 d'Hectine par ampoule).

Injecter une ampoule par jour pendant 10 à 15 jours.

INJECTIONS INDOLORES

# HECTARGYRE

(Combinaison d'Hectine et de Mercure).

**PILULES** (Par pilule: Hectine 0,10; Protoiodure Hg. 0,05; Ext. Op. 0,01).

Une à 2 pilules par jour

**GOUTTES** (Par 20 gouttes: Hectine 0,05; Hg 0,01). - 20 à 100 gouttes par jour.

**AMPOULES A** (Par ampoule: Hectine 0,10; Hg 0,005).

**AMPOULES B** (Par ampoule: Hectine 0,20; Hg 0,01).

Durée de  
traitement  
10 à 15  
jours.  
Une ampoule par jour  
pendant 10 à 15 jours  
INJECTIONS INDOLORES

ECHANTILLONS et LITTÉRATURE d'Hectine et d'Hectargyre. LABORATOIRE de l'HECTINE, 12, R. du Chemin-Vert, VILLENEUVE-LA-GARENNE (Seine)

qu'à ces occasions, qui sont celles d'un bœuf tué pour fête, sacrifice ou maladie ; il boit cent fois plus de lait que l'Abys- sin et aime non moins le beurre ; il ne mange pas de poulets et encore moins des œufs qui ne sont pas mis au monde, d'après lui, pour être avalés, mais pour produire des poules ; le poisson est méprisé et tenu pour aliment de pauvres hères, tandis que les tribus les plus sauvages le remplacent par la chair de crocodile. Les Gallas Aroussis se contentent généralement de *gonfo* (pâte de céréales) tandis que les troupeaux paissent nombreux et que le lion s'en nourrit plus que le propriétaire. D'autres tribus gallas se nourrissent de racines riches en fécule du *Musa insete*, de maïs et de choux-palmiers, sans connaître presque la viande et les spiritueux. Les Gallas Hokous sont cruels autant que carnivores, ne se nourrissant guère que de la chair d'hippopotames, de rhinocéros, d'éléphants et de crocodiles. Les Gou- ragués, race abyssine isolée du tronc commun et surprise en pays Gallas par les invasions du terrible Mohamed Gagne (xvii<sup>e</sup> siècle), qui mit l'Éthiopie à deux doigts de sa perte et qui fut vaincu par les Portugais, ne se nourrissent guère que de pois-chiches, œufs, insectes, et mangent peu de viande ; aussi leur caractère est-il intermédiaire entre celui des deux races extrêmes. Ajoutons que ce sont ces « mangeurs de pois-chiches », comme on les appelle ici, qui sont les plus industriels parmi les populations éthio- piennes et font tous les travaux qui demandent de la dex- térité et de l'endurance (cordiers, peauciers, puisatiers, architectes, maçons, manœuvres.....) Cette question du rapport du régime alimentaire et des qualités physiques ou morales mériterait d'être étudiée avec détails.

La calvitie est, dit-on dans le monde savant, rare chez les Ethiopiens ; c'est vrai, mais pas autant qu'on le dit. Je l'ai rencontrée même dans les races les plus inférieures, les races nigritiques proprement dites, comme par exem- ple les chankallas. Dans beaucoup de ces cas on peut penser, il est vrai, à une calvitie spécifique ou parasitaire (teigne faveuse, tondante, pelade....) La calvitie existe donc mal- gré la rareté en ce pays du tempérament arthritique.

Un mot aussi des déformations congénitales et des dé- formations professionnelles. Les premières sont rares chez ce peuple-nature ; on n'en rencontre pas une sur 100 malades qui se présentent pour n'importe quelle affection au dispen- saire. Le strabisme seul est assez fréquent. Je n'ai vu que deux ou trois cas de pieds-bots et un seul pied plat valgus douloureux. Les becs de lièvre sont par contre fréquents. Les seules malformations qui frappent par leurs fré- quences sont celles des pieds et des mains. Serait-ce le fruit des troubles de développement fœtal dus à la syphi- lis ? ou bien ces cas sautent-ils davantage aux yeux chez ces marcheurs pieds-nus, et sans gants ? Le fait est que j'ai vu à Adis-Abèba 3 ou 4 cas de mains ou pieds en « pinces de crabe » et de syndactylie, et un cas de polydactylie aux pieds (six orteils) d'un seul côté. — Les bossus, enfin, sont excessivement clairsemés, ce qui se comprend puisque les causes de déformations scoliotiques n'existent pour ainsi dire pas ici. Un seul cas de spina bifida et quelques luxations congénitales de la hanche.

Parmi les déformations professionnelles on n'en peut guère trouver que deux ou trois, étant donné que tous les métiers sont primitifs, s'exerçant sans fatigue comme sans gêne. L'une de celles qui frappent le plus est le creuse- ment de la région sacro-lombaire et son élargissement, chez les esclaves porteuses d'eau, d'hydromel ou de bière dans de grandes amphores en terre cuite de la contenance de 30, 40 et même 50 litres. Ce métier étant exclusiv- ement un métier féminin (un Abyssin se croirait absolument déshonoré de porter l'eau, de moudre ou écraser le grain,

préparer la bière....), ces pauvres femmes portent sur les reins, fixés par un drap ou une corde passée dans les trois anses et liée sur les seins par devant la poitrine, des réci- pients de ces liquides depuis la plus tendre enfance (8-10 ans) jusqu'à la vieillesse, pendant plusieurs heures par jour, suivant même le patron dans ses voyages ou expéditions guerrières. La déformation dont il s'agit reproduit exactement la forme et les dimensions de la panse circulaire du pot.

Avant de passer au chapitre II, où je détaille les maladies les plus courantes et leurs traitements indigènes, on sera peut être aise d'avoir une idée générale de leur fréquence relative. Voici une statistique que je dois à mon excellent confrère et ami le Dr Lincoln de Castro, médecin de la Légation d'Italie, portant sur plusieurs années :

Sur 100 malades il y a :

Maladies chirurgicales.....	31
— médicales .....	27
— syphilitiques et vénériennes.....	21
— des yeux.....	12
— cutanées.....	9

D'après mes propres recherches sur les quatre derniers groupes, en négligeant le ténia et autres maladies parasi- taires comme la gale et les teignes, la syphilis vient en tête de toutes les maladies ; la blennorrhagie la suit de bien près, si elle ne la dépasse ; puis viennent les bron- chites simples, les gastralgies que j'appelle « herbériennes », dues à l'abus du piment rouge ; le paludisme, inconnu à Adis-Abèba, mais commun parmi les caravaniers et les chasseurs ; les diarrhées d' « été » et colibacillose ; grip- pes, pneumonie franche ou grippale ; angine pultacée et stoma- tites ; maladies nerveuses et psychoses ; tuberculose, etc..... Comme nous le verrons aux *Accouchements*, les dystocies sont étonnamment rares.

Voici, pour terminer, une série de données phrénolo- giques, sous forme de dictons, recueillies au cours de conversations :

— Qui a grosse tête a science. — Les yeux bleus sont des yeux de chat. — Les lèvres fines sont marque d'indis- crétion. — La poitrine large indique domination sur ses semblables et persuasion. — Les hommes sveltes sont détestés, repoussés ; on dit qu' « ils n'ont pas d'ombre » ; Avoir de l'ombre, c'est avoir de la valeur ; on dit par exemple : Tel Ras ou tel Dédjaz a de l'ombre, pour dire qu'il est un homme de valeur. — L'homme aux cheveux soyeux est coquin. — *Les petits yeux voient plus loin que les grands.* — Les malédictions des hommes qui ont la langue noire (taches mélaniques sur la muqueuse buc- cale) portent leur fruit. — Ceux qui sont velus ont la bénédiction de Dieu dans leurs entreprises et l'abondance des biens ; qu'on est loin du proverbe latin : *vir pilosus, tuberculosis aut libidinosus* ! — Le cou svelte fait la beauté de l'homme et de la femme. — *On reconnaît la femme aux pieds* ; les pieds chinois étant très prisés comme élément de beauté. — Les cheveux blancs indi- quent un caractère inquiet et remuant. — L'homme de haute taille est fort. — *L'homme de petite taille en a autant sous terre* ; pour dire qu'il est malin, intrigant ; un autre proverbe dit qu' « il ne faut pas mêler au conseil un homme petit : il brouillerait tout ! », « c'est un petit coquin ! » (A suivre).

## NÉCROLOGIE

### LE DOCTEUR GRODVOLLE

Le docteur Grodvolle est mort à Tours, le 23 décembre dernier, à la suite d'une cruelle maladie, qui, depuis un an, le retenait loin de sa clientèle.

C'était l'un des praticiens les plus estimés du corps médical tourangeau, et il laisse derrière lui bien des regrets. Le Dr Grodvolle était d'origine alsacienne; étudiant à la Faculté de Strasbourg lors du siège de cette ville, il fit son devoir de patriote avec une abnégation absolue.

Après la guerre son père quitta l'Alsace et se fixa à Tours où il devint le fondateur de l'École nationale de Musique, qui, sous sa direction, acquit une si grande renommée. Après un rapide passage dans la médecine militaire, le Dr Grodvolle s'établit dans notre ville où sa grande bonté, ses qualités de clinicien, son dévouement sans limites, lui attirèrent de suite une clientèle nombreuse et qui lui resta tout le temps fidèle.

Alliant les arts à la science, il s'intéressa à la *Société des Amis des Arts*. Dans ces derniers temps il fut un propagateur actif et intelligent de la langue espérantiste.

Confrère aimable et toujours prêt à rendre service, le Dr Grodvolle n'avait que des amis. La foulée nombreuse et attristée qui assista à ses obsèques, le 28 décembre, est une preuve de l'estime générale dans laquelle il était tenu.

Le Dr Lapeyre, président du *Syndicat médical d'Indre-et-Loire*, a prononcé sur sa tombe un éloge ému que nous reproduisons :

#### MESDAMES, MESSIEURS.

La mort d'un homme, d'un médecin tel que le Dr Grodvolle, qui, depuis 30 ans, a consacré son infatigable activité au soulagement de toutes les misères, retentit douloureusement dans tous les milieux de la cité.

Cependant c'est parmi nous, ses confrères, qu'une telle perte sera le plus vivement ressentie; le vide qu'il laisse dans le corps médical tourangeau n'est pas près d'être comblé.

Le Syndicat Médical d'Indre-et-Loire vient ici adresser à l'un de ses membres les plus anciens et les plus justement estimés le témoignage de sa sincère affection.

Homme de devoir, Grodvolle le fut avant tout, à ce titre sa mémoire restera grande pour nous et nous éprouvons une légitime fierté à le revendiquer comme nôtre.

Dès sa jeunesse notre confrère connut la rude école de l'adversité. A 18 ans, il faisait vaillamment son devoir d'engagé volontaire au milieu des horreurs du siège de Strasbourg.

Aux côtés d'un père et d'une mère admirables, il quittait l'Alsace sitôt après la guerre, pour demeurer Français, et venait à Tours.

Patriote ardent il se tourna d'abord vers la médecine militaire, mais bientôt il voulut se consacrer tout entier à sa famille, à ses enfants et revint se fixer à Tours, sa patrie d'adoption.

Depuis ce temps sa vie s'est partagée tout entière entre les joies de la famille, entre le soin de ses chers malades.

Nul n'a peut-être poussé plus loin que lui l'amour de sa profession; tous ses malades étaient ses amis, ses enfants, il se donnait à eux sans compter et n'en ressentait que plus vivement ces petites trahisons devenues de jour en jour plus habituelles à la clientèle.

Les malades de la fondation Mame, les pauvres, il ne les abandonna jamais alors même que sa clientèle, devenue trop abondante, lui enlevait tout loisir.

On le voyait peu dans les réunions mondaines: la musique, les arts, les sociétés philanthropiques, aux généreux espoirs, prenaient les rares instants libres de ce grand laborieux.

Heureux au milieu d'une famille tendrement aimée, robuste comme un chêne, il fut frappé, il y a tantôt deux ans, par un mal cruel et inexorable.

L'épreuve grandit encore son caractère. Conscient de la nature du mal dont il était atteint, sans défaillance quoique sans espoir, il voulut lutter quand même pour les siens, par devoir.

Médecine et chirurgie lui refusèrent tout secours; hélas, l'homme glorieux de tant de conquêtes sur la matière reste toujours désarmé devant la maladie et la mort.

Grodvolle demanda alors à la foi, sinon la guérison, du moins la stoïque résignation.

Tous ceux d'entre nous, et ils sont nombreux, qui se firent un devoir de lui rendre de fréquentes visites, furent frappés de son courage devant la souffrance, pire encore que la mort.

Sans une plainte, il est mort debout, feignant jusqu'à la fin un peu d'espoir pour consoler les siens.

Il laissera parmi nous le souvenir d'un vrai médecin, d'un grand honnête homme.

Que sa veuve inconsolable, que ses enfants qui appartiennent doublement à notre grande famille médicale, reçoivent ici pour leur cher mort le tribut de notre douloureuse estime.

Au noble confrère qui descend dans cette tombe, j'adresse au nom de tout le Syndicat Médical, moi qu'il honora de son amitié, un douloureux et dernier adieu.

*La Gazette médicale du Centre* adresse à sa veuve, à son fils, étudiant en médecine, à son gendre, le Dr Rollet, ses condoléances sincères.

L. D.-C.

### Reconstituant du système nerveux NEUROSINE PRUNIER

PHOSPHO-GLYCÉRATE DE CHAUX CHIMIQUEMENT PUR

**MÉDECINE PRATIQUE.** — Traitement des tuberculoses et affections des voies respiratoires. — Dans son *Traité de médecine*, le docteur FERRAND dit: « L'Émulsion Marchais est, d'après l'avis des médecins, la meilleure préparation créosotée; elle diminue rapidement la toux, l'expectoration, la fièvre et active la digestion. »

Le professeur TRÉLAT, ancien président de l'Académie de médecine, écrit, février 1883: L'Émulsion Marchais me paraît un bon médicament: j'en use personnellement; je la conseille et j'en donne à mes malades de l'hôpital. L'Émulsion Marchais se prend à la dose de 3 à 6 cuillerées à café par jour, dans lait, tisane, bouillon.

**IODO-JUGLANS** (Extrait de Noyer iodé) La plus saine et la plus énergique des préparations iodotanniques, 20 gouttes contiennent 1 centig. iode chimiquement pur et assimilable.

L'IODO-JUGLANS, tout en possédant une grande activité, est bien supporté par les estomacs les plus délicats: enfants, convalescents.

L'IODO-JUGLANS est le meilleur succédané de l'huile de foie de morue.

**POSOLOGIE.** — Enfants: 10 à 20 gouttes par jour; Adultes: 30 à 40 gouttes par jour, dans un peu de lait ou d'eau sucrée.

Maladies de poitrine; toux, bronchites, engorgements ganglionnaires, affection de la peau, faiblesse générale, surmenage, anémie.

DÉPÔT TOUTES PHARMACIES. — Vente de gros: H. MORAND, Pharmacien, AURAY (Morbihan).

## BIBLIOGRAPHIE

**La Vaccinothérapie**, par Emm. Pozzi-Escot. — Jules Rousser, éditeur, 1, rue Casimir-Delavigne, Paris, 1910. 1 vol. in-16 avec figures. . . . . 1 fr. 50

Les progrès réalisés dans ces derniers temps par la bactériologie française ont doté la thérapeutique moderne d'admirables agents de guérison préventive. Parmi ces agents nouveaux, il y a lieu de citer particulièrement les Vaccins. Si le grand public connaît aujourd'hui les noms de ces merveilleux produits, il n'a sur eux que des notions assez vagues. L'auteur a eu l'excellente idée d'exposer sous une forme aussi simple que possible les faits principaux concernant l'histoire de ces produits, et de résumer dans leurs grandes lignes les progrès dont ils ont été l'objet depuis Pasteur, qui fut l'initiateur de cette nouvelle médication.

L'ouvrage est divisé en sept chapitres consacrés respectivement au vaccin antivariolique de Jenner, à la vaccination du charbon, à la vaccination anti rabique de Pasteur, à la vaccination anti typhique dont le point de départ se trouve dans les travaux de Chantemesse et Widal, à la vaccination antipesteuse du docteur Yersin, à la vaccination anticholérique du docteur Koch, et enfin à la vaccination de la tuberculose.

**Morphinisme et la morphinomanie, et les différentes méthodes de sevrage sans souffrance**, par le Dr OSCAR JENNINGS, VIGOT FRÈRES, Éditeurs, 23, place de l'École-de-Médecine . . . . . 2 fr. 50

Dans son introduction à ce volume, le traducteur, le Dr Mignon, insiste sur l'importance de la méthode dont le Dr Jennings s'est fait le défenseur, et croit, dit-il, faire œuvre utile en la faisant mieux connaître au public médical français.

Le traitement de Jennings a fait l'objet d'une discussion au mois de janvier dernier à la Société d'Hypnologie et de Psychologie, où plusieurs membres, entre autres les D<sup>rs</sup> Bérillon et Raffegau, se sont déclarés partisans convaincus de la Méthode et se sont portés garants des faits de guérisons, communiqués à cette occasion. C'est à la suite de cette séance que le Dr Mignon, qui avait collaboré au traitement du cas principal rapporté, s'est décidé à entreprendre cette traduction.

L'auteur démontre que la Morphinomanie est beaucoup plus curable qu'on ne le suppose; les malades étant retenus très souvent sous le joug du poison par l'incapacité du médecin de leur venir efficacement en aide. Il condamne d'une façon absolue la séquestration. Il démontre qu'on peut guérir sans souffrance ni contrainte, et quelquefois en moins de temps qu'avec les soi-disant méthodes rapides employées dans les maisons de santé, et qu'aucun malade ne consentirait à subir, s'il savait d'avance à quoi il s'exposait et s'engageait.

Le traitement à suivre est si minutieusement et si clairement décrit que tout médecin ayant à s'occuper d'un morphinomane pourrait, pourvu qu'il possédât la confiance du malade, le guérir en suivant les directions données dans ce volume.

**Traitement abortif de l'urétrite blennorrhagique par les injections** (*Consultations médicales françaises*, fascicule XXIV), par le Dr CARLE, ancien chef de clinique dermatologique à l'Université de Lyon. In-16 de 32 pages (A. Poinat, éditeur, 11, rue Dupuytren, Paris.) Prix : 0 fr. 50, franco; abonnement annuel (12 fascicules) : 4 francs.

**La Préparation 606 (état actuel de la question, décembre 1910)**, par les D<sup>rs</sup> L. BIZARD et L. LESAGE. — VIGOT FRÈRES, Éditeurs, 23, place de l'École-de-Médecine, Paris. Un vol. in-8° carré. . . . . 1.50

**LOTION DEQUÉANT**, contre le *Sebumbacille*, *cabvité*, *pelade-teigne*, *trichophytie*, *seborrhée*, *acné*, etc.

L. DEQUÉANT, pharmacien, 38, r. Clignancourt, Paris,

**Thérapeutique de la goutte** (*Consultations médicales françaises*, fascicule XXIII), par le Dr RATHERY, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, médecin des hôpitaux. In-16 de 32 pages. (A. Poinat, éditeur, 11, rue Dupuytren, Paris.) Prix : 0 fr. 50, franco; abonnement annuel (12 fascicules) : 4 francs.

**Formulaire clinique et thérapeutique pour les maladies des enfants**, par le Dr ALBERT VEILLARD, médecin-inspecteur du service de protection des enfants du premier âge, 5<sup>e</sup> édition. — 1 vol. viii-436 pages. Prix : 4 francs. — Paris 1911, Librairie médicale Bougault, 77, boulevard Saint-Germain.

Ce petit volume est arrivé en peu de temps à sa 5<sup>e</sup> édition : c'est dire qu'il se trouve déjà entre les mains d'un grand nombre de praticiens.

Cette édition a été complètement remaniée; toutes les anciennes formules ont été retouchées et mises en conformité de dosage avec le nouveau Codex. Bien au courant des dernières nouveautés thérapeutiques, ce livre a sa place marquée dans toutes les bibliothèques des médecins qui n'ont pas le temps de consulter de volumineux ouvrages spéciaux. On trouvera dans ce recueil un grand nombre de formules nouvelles tirées de la pratique des maîtres en pathologie infantile et tous les renseignements nécessaires pour le traitement des petits malades depuis la naissance jusqu'à l'âge de 15 ans.

**Traitement médico-chirurgical de la Tuberculose du Rein** (*Consultations médicales françaises*, fascicule XXII), par les docteurs J. CASTAIGNE, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, médecin des hôpitaux, et A. LAVENANT, assistant du service des maladies des voies urinaires à l'hôpital Lariboisière. In-16 de 24 pages. (A. POINAT, éditeur, 11, rue Dupuytren, Paris.) Prix : 0 fr. 50, franco; abonnement annuel (12 fascicules) : 4 francs.

**Traitement de la tuberculose pulmonaire par la tuberculine** (*Consultations médicales françaises*, fascicule XX), par le Dr F.-X. GOURAUD, ancien chef de laboratoire à la Faculté de médecine de Paris, ancien interne des hôpitaux. In-16 de 20 pages. (A. Poinat, éditeur, 11, rue Dupuytren, Paris.) Prix : 0 fr. 50, franco; abonnement annuel (12 fascicules) : 4 francs

**Traitement de la sciatique** (*Consultations médicales françaises*, fascicule XIX), par le Dr Paul SAINTON, ancien chef de clinique à la Faculté de médecine de Paris. In-16 de 20 pages. (A. Poinat, éditeur, 11, rue Dupuytren, Paris.) Prix : 0 fr. 50, franco; abonnement annuel (12 fascicules) : 4 francs

## UNE NOUVELLE REVUE

## BIOLOGICA

Nous venons de recevoir le premier numéro de *Biologica*, revue scientifique du médecin, qui s'occupera de biologie générale, de sciences naturelles, d'anthropologie, de psychologie, d'hygiène, de sociologie, de pathologie comparée, de sciences physiques.

Placée sous la direction des savants professeurs R. Blanchard, A. Calmette, A. Dastre, Yves Delage, A. Gautier, J. Grasset, imprimée sur beau papier glacé, richement illustrée, revêtue d'une délicieuse couverture artistique dessinée par Girardon, cette nouvelle revue mensuelle, du prix modique de 6 francs par an, sera certainement appréciée dans les milieux médicaux pour lesquels elle a été créée.

Nous lui souhaitons la bienvenue et le succès.

**Les formes larvées du paludisme. Diagnostic et traitement**, par le Dr Basile MOUSSÉOS. — VIGOR Frères, Éditeurs, 23, place de l'École-de-Médecine, Paris. Un vol. in-8° raisin, avec 18 figures. . . . 3 fr. 50

Le paludisme est l'une des maladies qui ont le plus profité des secours du laboratoire allié à l'étude clinique. Depuis les Etudes hématologiques sur la malaria et la découverte de l'hématozoaire de Laveran, l'étiologie, l'épidémiologie, le diagnostic et le traitement des fièvres paludéennes ont reçu un essor nouveau considérable.

La brillante phalange de jeunes médecins qui, à la suite de Laveran, Patrik Manson et autres, s'attaquent actuellement à l'étude biologique « expérimentale » de la malaria est loin d'avoir fini son œuvre.

Dès l'antiquité — car l'histoire de la malaria se perd dans la nuit des temps — on avait remarqué les formes si variables que peut revêtir le paludisme. Le polymorphisme si apparent pour le paludisme aigu le devient encore plus pour l'infection chronique. L'hématozoaire ne quitte jamais l'organisme qu'il a une fois envahi. Il reste cantonné quelque part dans l'organisme et caché. Mais pour être à couvert, il n'exerce pas moins ses ravages et, sous l'influence d'une cause quelconque, il réapparaît sur le terrain de la lutte infectieuse.

Chez un paludéen, il faut par conséquent toujours se méfier des différentes maladies qu'il présente pendant sa vie. L'infection paludéenne se trouve toujours derrière, et tantôt constitue en totalité la maladie : fièvre, pneumonie, névralgie dont la cause demeure obscure ; tantôt modifie simplement une maladie quelconque dans sa forme et son évolution. D'un autre côté, des individus non atteints de paludisme franc, peuvent héberger l'hématozoaire qui ne se manifeste de temps en temps que par des phénomènes sortant des tableaux cliniques ordinaires et qu'on ne peut pas attribuer plus au paludisme qu'à une autre affection.

Le médecin a besoin d'un procédé précis qui puisse lui indiquer chez ces différents malades quel est le rôle joué par le paludisme. Ce procédé a été cherché dans l'étude du sang des malades, et la tentative du Dr Mousséos présente à ce point de vue le plus haut intérêt.

**Manuel pratique de la lithotritie**, par le Dr F. CATHELIN, chirurgien en chef de l'Hôpital d'Urologie, ancien chef de clinique et lauréat de la Faculté de Médecine. — VIGOR Frères, Éditeurs, 23, place de l'École-de-Médecine, Paris. Un vol. in-8° avec 145 fig. . . . 4 francs

L'auteur a surtout eu en vue, dans cette monographie, de traiter complètement la question, tant au point de vue du diagnostic de la pierre que de l'opération elle-même et surtout des suites opératoires éloignées.

Il est curieux, en effet, que dans aucun pays et depuis près d'un demi-siècle, n'existe aucun traité didactique sur ce sujet, d'une importance capitale cependant pour tout médecin et tout chirurgien, qu'il soit spécialiste ou non. Nous pourrions même dire que cet ouvrage a été écrit pour les chirurgiens généraux éloignés de centres importants.

Richement illustré, écrit dans un style clair et châtié, particulier à l'auteur, ce livre se présente donc sous un aspect agréable, assurant son succès, d'autant mieux que l'auteur parle de choses vécues et qu'il connaît bien.

L'ouvrage est divisé en 8 grands chapitres.

Le premier donne un historique résumé, mais complet de la question.

Le second étudie les indications de la lithotritie, autrement dit le diagnostic de la pierre.

Le troisième traite à fond de l'arsenal chirurgical et de tous les détails de la technique instrumentale.

Le quatrième est consacré au mode opératoire avec toute les minuties indispensables pour le succès de l'opération.

Les cinquième et sixième abordent la critique de la lithotritie et la comparaison avec la taille, d'ancienne mémoire, et la prostatectomie moderne.

Les deux derniers chapitres enfin renseignent sur les soins opératoires et les résultats si merveilleux qu'on est en droit de toujours obtenir.

Il serait à souhaiter que pour toute opération importante, les chirurgiens aient pour guide, non pas les 3 à 5 pages d'un gros traité encyclopédique mais des études complètes, aussi sérieusement étudiées par des compétences.

**Le Village-Sanatorium. Contribution à l'Etude des Sanatoria Populaires**, par Henri-G. RICHTER. — Librairie Médicale MALOINE, 25-27, place de l'École-de-Médecine, Paris. — 3 francs.

C'est pour parer aux inconvénients graves constatés par lui dans les types actuels de Sanatoria populaires, qu'Henri-G. Richter propose « UN NOUVEAU TYPE S'ÉLOIGNANT COMPLÈTEMENT DE L'HOPITAL » et auquel il donne l'appellation technique de « VILLAGE SANATORIUM », résultat étudié d'une idée généreuse, réfléchie et pratique, que nos lecteurs apprécieront.

Les chapitres sur « le Village-Sanatorium et la Cure de Travail » et le « Programme du Village-Sanatorium » sont à lire en entier. Il faut signaler aussi tout spécialement « le Village des Guéris », dernier chapitre de l'ouvrage, addendum plein de promesses réalisables et rationnelles pour l'avenir des tuberculeux eux-mêmes.

L'une et l'autre de ces institutions nouvelles recevront dans l'application un nom qui ne rappellera en rien leur véritable destination « tout le possible, dit l'auteur, devant, à nos villages, être accompli dans les moindres détails pour influencer favorablement le moral de leurs habitants. »

L'étude se termine par des conclusions très claires et très nettes. Parti de ce principe que « LE SANATORIUM N'ÉTANT PAS UN HOPITAL NE DOIT PAR CONSÉQUENT PAS EN AVOIR L'ASPECT » Henri-G. Richter proclame avec raison « qu'en prouvant aux malades qu'ils ne sont pas tributaires de l'hôpital, on leur donnerait une grande confiance en leur guérison prochaine : et par la cure de travail raisonné, ils auraient, avec la sensation progressive des forces reconquises, la conscience de ne pas être pour toujours des inutiles. »

**CÉRÉBRINE**, médicament spécifique de la migraine sous toutes ses formes et des névralgies rebelles. Agit spécialement contre les névralgies faciales, intercostales, rhumatismales, sciatiques, le vertige stomacal et par-dessus tout contre les coliques périodiques. Une à deux cuillerées à soupe à tout moment d'un accès suffisent.

Eug. FOURNIER et C<sup>ie</sup>, 1, rue de St-Petersbourg, Paris (8<sup>e</sup>).

DIGITALINE CRISTALLISÉE

**NATIVELLE**

GRANULES - SOLUTION - AMPOULES

24, place des Vosges, PARIS

## NOUVELLES

Lettre ouverte à M. le Président du Syndicat  
des Médecins d'Indre-et-Loire

Tours, 22 décembre 1910.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Attendu que, malgré les règlements du Syndicat qui exigent des Sociétés de Secours mutuels le libre choix du médecin et le prix minimum de deux francs par visite, malgré l'engagement d'honneur qu'ils ont signé tout dernièrement d'appliquer ce prix minimum, certains de nos confrères consentent à la *Société philanthropique des Voyageurs et Représentants d'Indre et-Loire* une réduction, qui peut aller pour quelques-uns jusqu'à 100 pour 100 et au delà, en payant à cette société une redevance annuelle de vingt francs, sous la rubrique de *Cotisation de membre honoraire* ;

Que cette cotisation est bien un impôt prélevé sur le prix des visites, puisqu'il faut l'acquitter préalablement pour être admis sur la liste des médecins de la Société.

Que j'ai donné, il y a plusieurs années, ma démission de membre honoraire de cette Société, sacrifié, depuis, plus de 1800 francs d'honoraires annuels (dont je vous donne confidentiellement le détail d'autre part), renoncé tout dernièrement encore, sur les instances du Cercle de Tours, à certains avantages de circulation sur les lignes d'Orléans et de l'Etat, tout cela parce que syndiqué ;

Que, dans de telles conditions, les membres du Syndicat se trouvent divisés en deux catégories : Ceux qui observent leurs engagements et ceux qui, moins scrupuleux, s'en dispensent et profitent de la bonne foi des premiers ;

Que le Syndicat s'est montré, malgré deux tentatives, impuissant à faire cesser ces abus ;

J'ai l'honneur de vous adresser ma démission, avec l'espoir que la lecture de cette lettre engagera nos collègues des Cercles de Chinon et de Loches à rappeler le Cercle de Tours à l'observation des règlements et au respect de la dignité professionnelle, gravement offensée, à mon avis, par le geste toléré d'offrir de l'argent pour s'attirer la clientèle, et je souhaite que vienne un jour aux autres Sociétés l'idée avantageuse et que vienne un jour aux autres Sociétés l'idée avantageuse et pas banale d'exiger de chacun de leurs médecins une redevance de vingt francs versée préalablement au commencement de chaque année.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes meilleurs compliments confraternels.

DR MÉNIER.

N. B. — Les médecins de Tours et des environs, membres honoraires de la Société en question, sont au nombre de 22 et payent chaque année la coquette somme de 440 francs à cette Société, qui, après dix-huit années d'existence seulement, a réalisé un avoir de 176.000 francs, pour 291 membres participants, dont 260 seulement habitent le département et 199 la ville de Tours et la banlieue.

## Académie de Médecine

Deux Tourangeaux viennent d'avoir leurs travaux récompensés par l'Académie de Médecine.

M. Ludger Cruet reçoit le prix Magitot. C'est là la juste récompense de l'effort considérable accompli par notre compatriote pour relever le niveau scientifique de la stomatologie : l'effort dont la dernière manifestation, après la fondation de la Revue et l'organisation des Congrès, a été la création d'une Ecole de Stomatologie.

M. Doutrebente reçoit le prix Baillarger pour son volume récemment paru où il a recueilli tant de faits intéressants sur la psychiatrie et l'amélioration du sort des aliénés dans les asiles. Œuvre d'hygiène et de philanthropie, œuvre de clinique aussi, cela méritait d'être remarqué par l'Académie.

Aux deux lauréats, la *Gazette médicale du Centre* adresse ses sincères félicitations.

Premier Congrès  
des Journalistes Médicaux Français

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DES JOURNALISTES MÉDICAUX FRANÇAIS

Le premier Congrès des Journalistes médicaux français, s'ouvrira à Paris, le jeudi 23 mars 1911, à neuf heures du matin, dans une salle de l'Hôtel des Sociétés savantes, rue Danton.

Questions. — Les questions mises à l'ordre du jour sont les suivantes :

1° Du droit de reproduction des articles médicaux. — Rapporteur : M. Vitoux ;

2° Rapports de la Presse médicale avec les Congrès et autres manifestations intéressant l'art et la pratique de la médecine. — Rapporteur : M. Ausset ;

3° Organisation d'une caisse de secours immédiat. — Rapporteur : M. Duchenne (de Chatel-Guyon) ;

4° Usurpation du titre de docteur. — Rapporteur : M. Dieu-part.

Communications. — Les titres des Communications devront être adressés au Secrétaire général, le docteur Cabanès, 9, rue de Poissy, à Paris, avant le 1<sup>er</sup> février 1911.

Le Congrès comprend : 1° Des membres adhérents français ; 2° Des membres adhérents étrangers (ces derniers ne paient pas de cotisation).

Cotisation. — Le prix de la cotisation est fixé à six francs. Les membres de l'Association des Journalistes médicaux français qui participeront au Congrès seront exonérés de la cotisation de l'Association pour 1911.

Les adhésions accompagnées d'un mandat-poste de six francs devront être adressées avant le 1<sup>er</sup> février 1911 au docteur F. Le Sourd, trésorier, 49, rue Saint-André-des-Arts, à Paris, 6<sup>e</sup>.

Réduction sur les Chemins de fer. — Des réductions de tarif seront demandées aux Compagnies de chemins de fer. Les souscripteurs sont priés de renvoyer aussitôt que possible et en tous cas avant le 1<sup>er</sup> février 1911 les feuilles roses ci-jointes, afin que les démarches puissent être faites en temps utile.

Le Président, DR MAURICE DE FLEURY,  
Membre de l'Académie de Médecine.

Le Secrétaire général, DR CABANÈS.

## Hospices du Mans

CONCOURS POUR UNE PLACE DE CHIRURGIEN SUPPLÉANT ET UNE PLACE DE MÉDECIN SUPPLÉANT

Le lundi 30 janvier 1911, à 9 heures du matin, un Concours public sera ouvert à la Faculté de Médecine de Paris, pour une place de Chirurgien suppléant et une place de Médecin suppléant, à l'hôpital du Mans.

Au jour fixé pour l'ouverture du Concours, les candidats devront avoir deux années de pratique comme Docteurs de l'une des Facultés de France, et être de nationalité française.

Les deux années de pratique comme Docteur ne seront pas exigées des anciens Internes des Hôpitaux des villes où siège une Faculté ; ils pourront, en conséquence, concourir dès qu'ils seront munis de leur diplôme de Docteur.

Les épreuves des concours seront les suivantes :

1° Une composition écrite sur un sujet de Pathologie externe (Concours pour l'emploi de Chirurgien suppléant), de Pathologie interne (Concours pour l'emploi de Médecin suppléant).

2° Une consultation écrite sur un malade.

3° Une épreuve clinique orale sur un malade

Ils devront adresser leur demande d'inscription par lettre recommandée et déposer leurs pièces quinze jours avant la date fixée pour l'ouverture du Concours au Secrétariat des Hospices du Mans.

Ils auront à produire : 1° leur acte de naissance ; 2° leur

diplôme de Docteur; 3° un certificat de moralité délivré par le Maire de leur résidence; 4° s'ils ont été internes, ils devront en outre déposer un certificat de bonne conduite délivré par l'Administration des divers hôpitaux où ils auront fait leur service d'interne; les candidats pourront déposer leurs titres scientifiques, manuscrits, imprimés, et, s'il y a lieu, une note de leurs services. Ces documents seront soumis au jury.

Pour tous autres renseignements sur les conditions de ce Concours, s'adresser au Secrétaire général des Hospices du Mans.

### Traitement des tuberculoses externes

MM. le D<sup>r</sup> Roederer, assistant d'Orthopédie à l'hôpital Bretonneau, et Tribes, externe des hôpitaux, viennent de publier, dans les *Archives générales de médecine* (novembre 1910), un mémoire des plus importants sur le traitement des tuberculoses externes. Leur statistique, qui porte sur 120 cas, se rapportant à des gommés cutanées et musculaires, à des adénites, des ostéites et des ostéo-arthrites, vient démontrer, de manière irréfutable, que le Gomenol est, de tous les agents modificateurs, le meilleur et le plus sûr « son innocuité, son absence de toxicité, sa sécurité d'action, écrivent les auteurs, nous le font mettre au premier rang et préférer aux plus en vogue. »

Ce sont les injections d'Oléo-Gomenol à 5 0/0 qui ont paru à MM. Roederer et Tribes convenir le mieux: on évite de la sorte les phénomènes inflammatoires, la tension brusque du contenu, la sensation de plénitude. Nos confrères ont employé les injections d'Oléo-Gomenol à 10 0/0 dans les cas où la caséification était trop lente, dans des abcès lointains non menaçants ou pour parachever une caséification en bonne voie. D'après eux les Oléos-Gomenol à 33 0/0 et à 50 0/0 conviennent spécialement dans les fistules.

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

#### Wagons spéciaux pour le transport des Automobiles

Afin de donner au public de nouvelles commodités pour le transport des automobiles en Grande Vitesse, la C<sup>ie</sup> d'Orléans vient de mettre en circulation un certain nombre de wagons fermés spécialement aménagés.

Ces wagons, qui s'ouvrent aux deux bouts par des portes à deux battants, ont une longueur de 6 m. 54, une largeur de 2 m. 50 et une hauteur de 2 m. 725. Les plus fortes limousines y tiennent donc aisément; de plus, des dispositifs spéciaux permettent le calage et le chargement facile de la voiture à transporter.

Aucun supplément n'est perçu pour l'utilisation de ces wagons en plus des tarifs de grande vitesse. Restent également applicables les réductions spécialement accordées si le retour de l'automobile à son point de départ a lieu dans un certain délai.

Ces nouvelles commodités faciliteront en particulier les grandes excursions circulaires empruntant tantôt la route et tantôt la voie ferrée, qui se généralisent de plus en plus.

#### L'HIVER AUX PYRÉNÉES

(Golfe de Gascogne, Côte Basque, Roussillon)

Il est délivré dans toutes les gares du Réseau d'Orléans et dans ses bureaux de ville à Paris des billets d'aller et retour de toutes classes à prix très réduits valables 33 jours, et prolongeables moyennant supplément pour les stations hivernales des Pyrénées, du golfe de Gascogne et du Roussillon: Pau, Biarritz, St-Jean-de-Luz, Arcachon, Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Quotidiennement cinq trains rapides ou express dans chaque sens entre Paris et Pau-Biarritz, composés de grandes et belles voitures à bogies et intercirculation. Trajet de 42 heures environ. Dans les trains de nuit, wagons-lits du dernier confortable avec salons-lits, lits ordinaires et couchettes.

Pour les relations avec le Roussillon, via Montauban-Toulouse, ou vice-versa, voitures de luxe comprenant des salons-lits, lits-toilette et couchettes et voitures mixtes de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes à couloir entre Paris-Quai d'Orsay et Port-Bou; entre Paris-Quai d'Orsay et Villefranche-Vernet-les-Bains, voitures directes 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes, à couloir avec compartiments lits-toilette et couchettes.

## LABORATOIRE E. MICHELON

Docteur en Pharmacie

CHIMISTE-EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

5, Rue Jehan-Foucquet, 5

TOURS — TÉLÉPH. 208 — TOURS

M. Michelin rappelle à MM. les docteurs qu'il dirige un laboratoire spécial de stérilisations et un laboratoire affecté aux analyses chimiques, biologiques et bactériologiques. Il a dans cette intention muni ses laboratoires de tous les appareils et perfectionnements les plus récents. Il est donc à même d'effectuer toutes les recherches qui intéressent le corps médical, telles que :

ANALYSES D'URINE, DE LAITS, SUC GASTRIQUE, CALCULS, SÉCRÉTIONS, SÉRO-DIAGNOSTICS DE WASSERMANN (SYPHILIS), DE WIDAL (TYPHOÏDE), CYTO-DIAGNOSTICS (LIQUIDE CÉPHALO-RACHIDIEN, LIQUIDE DE PONTONS), ANALYSES DE SANG, CRACHATS, FAUSSES MEMBRANES, PUS URÉTRAL, ETC. ETC.

M. Michelin tient à la disposition de MM. les docteurs qui lui en feront la demande des tubes ou flacons stérilisés tout préparés pour recueillir les liquides à analyser.

Méfiez-vous des  
**Contrefaçons!** L'ÉLIXIR DE VIRGINIE  
(Maladies du Système Veineux)  
Porte  
**TOUJOURS**  
la signature de garantie **NYRDAHL**

**Nucleo Fer Girard**, le plus assimilable des ferrugineux, chaque pilule contient 0,10 de NUCLEINATE de fer pur. Dose, 4 à 6 par jour, au début des repas.

**Floreine** — Crème de toilette hygiénique, employée dans toutes les affections légères de l'épiderme, gerçures des lèvres et des mains; innocuité absolue.

**Biophorine** Kola Glycéro- granulé de kola, glycéro-phosphatée phosphate de chaux, quinquina, et cacao vanillé. Dosage rigoureux, le plus complet des agents *antineurasthéniques* et antidépresseurs, le tonique éprouvé du sang, des muscles et des nerfs.

**Vin Girard** de la Croix de Genève, iodotannique phosphaté. Succédané de l'huile de foie de morue. Maladies de poitrine, misère physiologique, lymphatisme, rachitisme, scrofule, faiblesse générale, convalescences, etc.

## OBLATINE

Liqueur au Vieux Cognac préparée selon la formule des Oblats de l'Abbaye de la Foy (Charente), par S. DEXANT, Jarnac, près Cognac.

ÉCHANTILLONS GRATUITS SUR DEMANDE

## TUBERCULOSES

Bronchites, Catarrhes, Gripes

Traité par l'**ÉMULSION MARCHAIS**  
de 3 à 6 cuillerées à café  
dans lait, bouillon  
**PHOSPHO - CRÉOSOTÉE**

Le Gérant, H. AUBUGEAULT.

Tours, Imprimerie Tourangelle, 20-22, rue de la Préfecture.